



BULLETIN

DÉPARTEMENTAL

OFFICIEL

DÉPARTEMENT DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance du lundi 7 juillet 2008

<http://www.paris.fr>

La séance est ouverte à dix heures cinquante cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, président, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Hélène BIDARD, secrétaires de séance.

Ouverture de la séance.

M. LE PRESIDENT. - La séance du Conseil général est ouverte.

2008, DF 85-1° G - Budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris de 2008.

M. LE PRESIDENT. - Nous allons commencer nos travaux par le vote des budgets départementaux.

Je vous invite donc à vous prononcer, à main levée, sur le projet de délibération DF 85-1° G, relatif au budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris de 2008, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment troisième partie, Livre III "Finances du département", Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget et règlement des comptes", article L. 3312-1 et L. 3312-2 ;

Vu la délibération du 26 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération des 17 et 18 décembre 2007 arrêtant le budget d'investissement du Département de Paris pour 2008 ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 juin 2008, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2008 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLERE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Le budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2008 est arrêté comme suit :

- à la somme de 1.178.345.370,59 euros en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses et en recettes) ;

- à la somme de 460.068.552,49 euros en dépenses et en recettes en ce qui concerne les crédits de paiement."

(Voir annexe n° 1)

M. LE PRESIDENT. - Nous commençons par le vote, mission par mission, de la section d'autorisations de programmes, et en premier lieu les missions organiques.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 34000 : "Action sociale, enfance et santé".

La mission est adoptée.

M. LE PRESIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 40000 : "Affaires culturelles".

La mission est adoptée.

M. LE PRESIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 80000 : "Affaires scolaires".

La mission est adoptée.

M. LE PRESIDENT. - Nous passons aux missions transversales.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90004 : "Opérations sous mandat".

La mission est adoptée.

M. LE PRESIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90005 : "Schéma directeur informatique".

La mission est adoptée.

M. LE PRESIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90006 : "Compte foncier".

La mission est adoptée.

M. LE PRESIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90010 : "Subventions d'équipement".

La mission est adoptée.

M. LE PRESIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90011 : "Avances sur marchés".

La mission est adoptée.

M. LE PRESIDENT. - Je mets aux voix, globalement, à main levée, la section des autorisations de programme.

La section est adoptée.

M. LE PRESIDENT. - Nous passons maintenant aux crédits de paiement, les dépenses de l'exercice 2008, puis aux recettes de l'exercice 2008.

Nous commençons donc par le vote des dépenses de l'exercice, chapitre par chapitre.

M. LE PRESIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 204 : "Subventions d'équipement versées".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRESIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 21 : "Immobilisations corporelles (hors programmes)."

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRESIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 23 : "Immobilisations en cours (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRESIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : "Opérations pour le compte de tiers".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRESIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations à l'intérieur de la section".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRESIDENT. – Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 001 : “Résultat d’investissement reporté”.

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRESIDENT. – Nous passons au vote des recettes de l’exercice.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 13 : “Subventions d’investissement”.

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRESIDENT. – Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : “Opérations pour compte de tiers”.

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRESIDENT. – Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 021 : “Virement de la section de fonctionnement”.

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRESIDENT. – Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : “Opérations à l’intérieur de la section”.

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRESIDENT. – Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 1068 : “Affectation N-1”.

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRESIDENT. – Je mets aux voix, à main levée, et globalement, les crédits de paiement.

Ils sont adoptés.

M. LE PRESIDENT. – Je vous propose maintenant, de vous prononcer globalement, à main levée, sur le budget supplémentaire d’investissement du Département de Paris pour 2008.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget supplémentaire d’investissement du Département de Paris pour 2008 est adopté. (2008, DF 85-1° G).

2008, DF 85-2° G - Budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris de 2008.

M. LE PRESIDENT. - Je vous invite à présent, mes chers collègues, à vous prononcer, à main levée, chapitre par chapitre, puis globalement, sur le projet de délibération DF 85-2° G, relatif au budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour 2008, dont je vous donne lecture :

“Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 26 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération des 17, 18 et 19 décembre 2007 arrêtant le budget primitif de fonctionnement pour 2008 ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 juin 2008, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, soumet à son approbation le budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour 2008 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLERE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article premier.- Le budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour l’exercice 2008 est arrêté comme suit :

- Dépenses : 1.829.812.512,59 euros

- Recettes : 1.829.812.512,59 euros

Art. 2.- M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisé à procéder et à l’intérieur d’un même chapitre aux virements de crédits rendus nécessaires par l’insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l’exécution du budget.”

(Voir annexe n° 2).

M. LE PRESIDENT. – Mes chers collègues, je vous demande de vous prononcer tout d’abord sur les dépenses de l’exercice 2008, chapitre par chapitre.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 011 : “Charges à caractère général”.

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRESIDENT. – Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 012 : “Charges de personnel et frais assimilés”.

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRESIDENT. – Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 015 : “R.M.I.”.

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRESIDENT. – Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 016 : “A.P.A.”.

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRESIDENT. – Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 65 : “Autres charges d’activité (hors 6586).”

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRESIDENT. – Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 6586 : “Frais de fonctionnement des groupes d’élus”.

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRESIDENT. – Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 023 : “Virement à la section d’investissement”.

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRESIDENT. – Nous passons aux recettes de l’exercice.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 731 : "Contributions directes".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. – Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 74 : "Dotations et participations".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. – Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 002 : "Excédent de fonctionnement reporté".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. – Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur le budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris de 2008.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris de 2008 est adopté (2008, DF 85-2° G).

2008, DF 86-G - Individualisation des autorisations de programme votées au budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2008.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 86 G concernant l'individualisation des autorisations de programme.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Ce projet est adopté. (2008, DF 86 G).

2008, DF-DRH 11-G - Créations, suppressions, transformations d'emplois et répartition par grade de certains corps dans les services départementaux pour 2008.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF-DRH 11 G concernant la création, la suppression et la transformation d'emplois dans les services départementaux.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Ce projet est adopté. (2008, DF-DRH 11 G).

Les budgets supplémentaires étant adoptés, je suspens maintenant la séance.

Suspension et reprise de la séance.

La séance, suspendue à onze heures, est reprise à quinze heures quarante minutes, sous la présidence de M. DELANOË, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général).

M. LE PRÉSIDENT. - La séance est reprise.

Adoption d'un compte-rendu.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance du lundi 16 juin 2008 a été affiché.

Y a-t-il des observations sur ce document ?

Il n'y en a pas.

Il est donc adopté.

2008, DDEE 30-G - Signature d'un avenant n° 4 à la convention portant prorogation du fonds de garantie Paris Initiatives Entreprises - FAG SA, prévoyant l'augmentation du plafond d'intervention à 45.000 euros et l'attribution d'une subvention de 30.000 euros à FAG SA, 37, rue Bergère (9e), gestionnaire du fonds de garantie.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous examinons le projet de délibération DDEE 30-G, sur lequel une proposition d'amendement n° 1 G a été déposée par le groupe Centre et Indépendants.

La parole est à Mme Valérie SACHS.

Mme Valérie SACHS. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, le groupe Centre et Indépendants tient à saluer l'action de l'association "Paris Initiatives Entreprises" en faveur de l'emploi et son soutien actif aux entreprises sociales et solidaires. "Paris Initiatives Entreprises" accompagne les personnes en situation de réinsertion professionnelle qui prennent le risque de devenir entrepreneurs et de créer ainsi leur propre emploi. 84 % des entreprises ainsi financées sont pérennes.

Compte tenu de la qualité du travail effectué par l'association, de sa réactivité après l'audit de 2006 et de perspectives très encourageantes pour l'année qui vient, nous recommandons que le montant de la subvention d'investissement prévu dans la délibération 2008 DDEE 30-G soit porté de 30 à 50.000 euros et que, si prochaine subvention il y a, elle soit effectuée en un seul versement. Je vous remercie.

(Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente, remplace M. le Président au fauteuil de la présidence).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Seybah DAGOMA.

Mme Seybah DAGOMA, au nom de la 2e Commission. - La délibération concerne uniquement le fonds de garantie et non le fonctionnement de "Paris Initiatives Entreprises".

L'abondement du Département de Paris de 30.000 euros à ce fonds, doté à ce jour de 830.883, permettra d'assurer la mise en place de garanties pour l'année 2008, conformément aux provisions.

Je porte à votre attention le fait que cette dotation était définie avec France Active Garantie S.A. et correspond à leur besoin.

En conséquence, dans le cadrage budgétaire global fixé par le Conseil de Paris, il apparaît peu opportun de doubler quasiment la subvention envisagée en la portant de 30.000 à 50.000 euros.

J'exprime donc un avis défavorable sur cet amendement.

Cela dit, nous partageons complètement votre analyse sur le dynamisme et l'efficacité de "Paris Initiatives Entreprises". C'est pourquoi cette association est très soutenue par le Département de Paris. Elle a notamment été financée pour un montant de 30.000 euros et - cela répondra à votre attente - cette somme a été versée en une seule fois au début de cette année.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 1 G, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

La proposition d'amendement n° 1 G est rejetée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 30 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DDEE 30 G)

2008, DALIAT 25 G - Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture de papier de reprographie en ramette qualité recyclée et non recyclée destiné aux services de la Ville et du Département de Paris, aux services dotés d'un budget annexe et aux mairies d'arrondissement. - Lancement de l'accord-cadre correspondant.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'inscription d'une mention sur les mails de la Ville de Paris.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DALIAT 25-G, sur lequel une proposition de vœu référencée n° 2 G dans le fascicule, a été déposée par le groupe U.M.P.A.

Je donne la parole à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Ce vœu a pour objectif de diminuer les impressions des mails des uns et des autres, non seulement les agents de la ville mais également les élus. Ce vœu par lui-même s'explique : afin de contribuer au respect de l'environnement et à l'absence de gabegie de papier, l'idée serait, comme cela se fait dans beaucoup d'entreprises privées, de mettre systématiquement sur chacun de nos mails la nécessité de vérifier qu'il est important de l'imprimer.

Tout cela s'inscrit dans une logique de développement durable, dans un souci de limitation du papier, comme nous avons d'ailleurs la chance maintenant de pouvoir récupérer nos délibérations par mail, même si c'est avec beaucoup de retard par rapport à d'autres collectivités locales.

Le souhait serait donc que la Ville de Paris, via la D.G.I.C. ou toute autre direction puisse prendre les mesures nécessaires afin que soit portée systématiquement sur tous les mails issus de nos ordinateurs Paris.fr la mention : "afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce mail qu'en cas de nécessité".

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente.- Je donne la parole à Mme Maité ERRECART pour vous répondre.

Mme Maité ERRECART, au nom de la 2e Commission. - Bien entendu, comme Mme KUSTER l'a indiqué, la Municipalité est fortement engagée dans une démarche soucieuse de la préservation de l'environnement.

Le Plan Climat prévoit une réduction ambitieuse de la consommation de papier de 66 % d'ici 2013. Bien évidemment, de nombreuses actions sont engagées dans cette perspective.

Au-delà des initiatives individuelles, déjà répandues chez beaucoup d'utilisateurs qui inscrivent ce message de non impression des documents, il serait effectivement souhaitable que ce message s'inscrive systématiquement sur les messages de Paris.fr.

Toutefois, je dois dire que ceci est impossible aujourd'hui techniquement et que la D.S.T.I. doit progressivement réaliser des opérations techniques dites de migration des boîtes aux lettres électroniques de la Ville.

Dès que ces aspects techniques seront réglés, progressivement à partir du quatrième trimestre 2008, l'inscription du message se fera automatiquement.

J'émet un avis favorable sur le vœu de Mme KUSTER.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente.- Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMPPA avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 3 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DALIAT 25 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DALIAT 25 G).

2008, DDEE 16-G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer un avenant à la convention de partenariat pluriannuelle 2007-2009 avec l'association "PARIS BUSINESS ANGELS" prévoyant l'attribution d'une subvention au titre de 2008. - Montant : 50.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente.- Nous examinons le projet de délibération DDEE 16 G sur lequel une proposition d'amendement n° 3 G a été déposée par le groupe Centre et Indépendants.

Il s'agit de l'association "Paris Business Angels".

M. Ian BROSSAT et Mme Valérie SACHS sont inscrits.

Monsieur BROSSAT vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - J'interviens au sujet de la délibération proprement dite.

Dans notre pays on a souvent coutume de stigmatiser les assistés. Quand on parle des assistés on parle des "Rmistés", des chômeurs et assez peu des entreprises qui reçoivent pourtant souvent des subventions extrêmement importantes et dont l'utilité n'est pas toujours prouvée.

Ces "business angels" dont il est question dans cette délibération, dont le nom seul est déjà source d'amusement, bénéficient déjà d'importantes dispositions fiscales, notamment avec la récente loi relative au travail, à l'emploi et au pouvoir d'achat.

Elles reçoivent en outre d'importantes subventions du Conseil régional d'Ile-de-France, du ministère, des P.M.E. et de l'Europe.

Je me permets de remarquer d'ailleurs que cette délibération ne nous donne pas d'éléments précis sur l'ensemble des comptes de l'association comme c'est traditionnellement le cas lorsque nous votons des subventions comme celle-ci.

Il s'agirait ici de prendre 85.000 euros sur le budget du Département pour contribuer, non pas directement à l'activité économique, mais aux frais de fonctionnement de l'association elle-même.

Vous comprendrez qu'en conséquence et ce ne sera pas une surprise parce que c'était déjà le cas au cours de la précédente mandature, le groupe communiste s'oppose à cette délibération et votera contre.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente.- La parole est à Mme Valérie SACHS pour nous donner des indications sur l'amendement qu'elle a déposé.

Mme Valérie SACHS. - La volonté du groupe Centre et Indépendants est d'attirer l'attention sur le manque de financement en fonds propre qui prive la France et Paris d'emplois.

L'amendement à la délibération DDEE 16 G que nous avons déposé en commission avait pour objectif de marquer tout notre intérêt à l'action et à la réussite de "Paris Business Angels".

Etant donné que M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de l'Exécutif, partage cette même approche, nous retirons notre proposition d'amendement.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente.- Merci de cette indication. La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission. - Je vais expliquer pourquoi nous finançons une association et non pas directement des "business angels". C'est une association dont la mission est de mieux faire en sorte que l'argent des "business angels" soit investi dans des jeunes entreprises innovantes parisiennes, avec un objectif de création d'emplois et avec une efficacité qui ne s'est pas démentie depuis la création de cette association.

La Ville de Paris est effectivement un des bailleurs de fonds parmi d'autres, il y a plusieurs financements de cette association, dont la Région Ile-de-France. Les objectifs de l'ensemble des collectivités publiques qui financent des associations de "business angels" sont toujours les mêmes. Ce sont ceux de la création d'entreprises et ceux de la création d'emplois.

Je vous demande de voter la délibération concernant le financement complémentaire.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente.- Je vous remercie.

Monsieur Ian BROSSAT, n'êtes-vous pas convaincu par l'argumentaire pourtant très précis de M. MISSIKA ?

Puisque l'amendement est retiré je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 16 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DDEE 16 G).

2008, DDEE 13-G - Subvention à l'association "Carrefours pour l'Emploi" : organisation des forums "Paris de la diversité et du premier emploi 2008" et "Paris pour l'Emploi 2008". - Montant : 190.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente.- Nous examinons le projet de délibération DDEE 13 G concernant l'association "Carrefours pour l'emploi".

La parole est à Mme Geneviève BERTRAND.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci Madame la Présidente.

Je voulais effectivement intervenir sur ce projet de délibération qui propose d'accorder une subvention à l'association "Carrefours pour l'Emploi" qui a déjà organisé le forum "Paris de la diversité et du premier emploi" en juin dernier et se prépare à fournir les prestations nécessaires pour "Paris pour l'emploi 2008".

Je voulais simplement vous interroger sur la raison pour laquelle la subvention du Département de Paris a été ramenée cette année à 190.000 euros au lieu de 250.000 euros l'année dernière, au moment où la participation d'autres contributeurs que le Département de Paris, tels la Région Ile-de-France, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris ou le Fonds social européen évolue. D'ailleurs, le Fonds social européen qui accordait précédemment 284.000 euros au cours de sa programmation 2001 - 2006 est amené à diminuer jusqu'à 100.000 euros sa contribution dans la période 2007 - 2013, sachant par ailleurs que cette contribution sera totalement supprimée après 2013.

Je voulais pourtant souligner le travail effectué par cette association que nous connaissons bien.

Nous avons tous en mémoire le premier forum qui s'est tenu sur le parvis de l'Hôtel de Ville en 2003 au cours duquel notre stupéfaction a été grande de voir des files d'attente de plus de 27.000 demandeurs d'emplois qui se pressaient et qui attendaient leur tour pour rencontrer les D.R.H. de très nombreuses entreprises.

Depuis cette époque, avec le soutien actif du Département de Paris, ce forum est monté en puissance puisque, à présent, au cours de la seule année 2008 il a organisé un forum des docteurs et des doctorants à l'Hôtel de Ville, le forum "Emplois en Seine" à Rouen au mois d'avril, le forum "Provence contact emploi" à la demande de M. Jean-Louis BIANCO à Digne-les-Bains, le forum des métiers de la petite enfance à Pantin au mois de mai, le "Paris de la diversité et du premier emploi" en juin à la cité des Sciences et de l'Industrie de Paris et se prépare donc à mettre en place sur le Champs de Mars et avec l'accord renouvelé de la mairie du 7^e arrondissement "Paris pour l'Emploi public et privé", pour la première fois public et privé, les 9 et 10 octobre prochains où sont attendus pas moins de 45.000 visiteurs autour de 400 D.R.H. durant deux jours.

Puis, le forum "Seniors compétences" va enfin voir le jour le 20 novembre au Palais Brongniard, Bourse de Paris. C'est un forum pour lequel nous avons demandé depuis un certain temps qu'il se tienne et je ne sais pas où étaient les obstacles à sa tenue. En tout cas, nous nous félicitons de le voir mettre en oeuvre parce qu'il répond à une vraie demande. 130 D.R.H. seront là pour rencontrer les seniors qui le souhaitent.

Je signale enfin le Carrefour interarmées de la reconversion des militaires et de l'emploi des conjoints, qui se tiendra également en novembre. Pour couronner le tout, Toulouse s'y met également, Evry-Corbeil Essonne a demandé à cette association de tenir le même forum à la demande conjointe de MM. Serge DASSAULT et Manuel VALLS.

C'est dire l'œcuménisme de cette association et l'intérêt qu'il y a à la soutenir. Elle vient d'ailleurs de recevoir par un décret du 29 mai 2008 la reconnaissance d'établissement d'utilité publique par le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités locales. C'est dire à quel point cette association devient un élément désormais indispensable de la quête d'emploi qui taraude beaucoup de personnes parmi nous.

Merci Madame la Présidente.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je vous remercie et je donne la parole à M. Christian SAUTTER pour vous répondre.

M. Christian SAUTTER, au nom de la 2^e Commission. - Madame la Présidente, je ne pourrai faire mieux que Mme BERTRAND pour dire du bien des forums pour l'emploi qui sont organisés avec le soutien du Département de Paris. Vous l'avez dit, nous avons organisé un premier forum "Paris pour l'emploi" sur le parvis de l'Hôtel de Ville en 2003, donc en 2008, au mois d'octobre, nous allons organiser comme chaque année un nouveau forum sur le Champ de Mars, et j'en profite pour remercier la maire du 7^e arrondissement d'accepter cette occupation pacifique du Champ de Mars – je la remercie sincèrement –, et nous espérons avoir encore plus d'entreprises, plus de visiteurs, et encore plus de succès en termes d'emploi que l'an dernier. Je rappelle que l'an dernier, plus de 5900 emplois ont été pourvus, dont les deux tiers en emplois pérennes, c'est-à-dire en contrat à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée de plus de six mois.

Effectivement, pour cette manifestation, nous apportons 20 % du budget, c'est-à-dire 190.000 euros et je remercie l'association "Carrefours pour l'emploi" d'organiser avec beaucoup de talent cette manifestation, et aussi de demander un budget qui, en la matière, est tout à fait raisonnable. J'ajoute – et j'en profite pour leur rendre hommage, Madame la Secrétaire générale –, que de très nombreux fonctionnaires de la Ville de Paris, pendant deux jours, sont volontaires pour assister les demandeurs d'emploi, pour aider les entreprises présentes. Je trouve qu'il y a là un très bel engagement citoyen basé uniquement sur le volontariat, auquel je voulais rendre hommage.

Vous l'avez dit, Madame BERTRAND, ce n'est pas le seul forum pour l'emploi que nous organisons. Il y a eu le 12 juin, à la Cité des Métiers de la Villette un forum "premier emploi et diversité", centré sur les jeunes qui n'ont pas la chance d'avoir un nom, un prénom ou une adresse tout à fait ordinaires ou banales. L'an dernier, ce sont plus de 700 emplois qui ont été ainsi pourvus. J'espère que cette année, nous ferons mieux encore.

Enfin, pour la première fois cette année, nous aurons l'occasion d'en reparler, nous organisons dans le cadre d'une grande manifestation européenne dans le cadre de la présidence française de l'Union, un forum "Senior Competence" qui sera organisée le 20 novembre au Palais Brongniard, dont le but, là encore, est d'apporter des solutions ou des amorces de solution aux personnes âgées de plus de 45 ans qui, malheureusement, dans notre pays sont trop nombreuses à chercher du travail. Je remercie très sincèrement Mme BERTRAND de son intervention et je vous invite tous, à l'unanimité, à voter cette délibération.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 13 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Ce projet est adopté à l'unanimité. (2008, DDEE 13 G).

2008, DASES 315 G - DDEE 37-G - Approbation de document d'étape 2008 du programme départemental d'insertion 2007-2008.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif au P.D.I.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 315 G, DDEE 37 G, sur lequel une proposition de vœu référencée n° 4 G dans le fascicule, a été déposée par le groupe Centre et Indépendants. Il s'agit du programme départemental d'insertion 2007-2008.

Je donne la parole à M. CARON-THIBAUT.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Madame la Présidente, mes chers collègues, nous avons aujourd'hui deux raisons de saluer le travail de la collectivité parisienne relatif à l'intégration des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Tout d'abord, les résultats affichés : 7409 retours en 2007 sur environ 50.000 allocataires. Je tiens à souligner que ces résultats ont été obtenus dans le cadre des mesures mises en place par le Département de Paris, permettant de suivre 85 % des allocataires malgré un recul de l'Etat d'une ampleur sans nom, mais ayant un coût : 108 millions d'euros depuis 2004.

Ensuite, une satisfaction face à la volonté annoncée de la Ville de Paris par la voix de notre adjointe en charge de la solidarité, Mme Olga TROSTIANSKY : faire que le taux de sortie du RMI augmente de 50 % après passage par l'un des dispositifs du plan départemental d'insertion.

J'ai surtout envie aujourd'hui de mettre en avant l'objectif qualitatif de ce dispositif qui se fonde sur deux piliers d'importance : la mobilisation de tous les réseaux locaux et la mise du bénéficiaire au cœur du PDI. La dimension locale fortement présente dans ce projet permet déjà la recherche d'une meilleure efficacité en coordonnant les divers services et associations grâce à des commissions territoriales rassemblant tous les acteurs de l'insertion et de l'emploi que sont les espaces d'insertion, les services sociaux, les régies de quartier ou les antennes ANPE par exemple.

Il s'agit demain de renforcer leur action et donc leur efficacité. Le rôle des commissions locales d'insertion sera également de première importance dans la réalisation du PDI et leur sera confiée la mission de construire de l'innovation sociale, de nouveaux partenariats avec les acteurs locaux faisant la spécificité de nos arrondissements. Ici, des jardins partagés dans le 12e, qui accueillera des allocataires suivant une formation spécifique. Là-bas, c'est un lieu dans le 18e arrondissement qui permet aux allocataires socialement isolés de se réunir et de partager expériences et compétences.

Il me semble important de souligner aussi que l'intégralité du PDI est totalement tournée vers la prise en compte des profils des bénéficiaires. En effet, quand on parle de personnes éloignées de l'emploi, on ne parle pas d'un bloc homogène, mais de personnes d'âges différents, de parcours divers, de situations sociales variées. A côté de personnes en mal de formation professionnelle, on trouve aussi parmi les bénéficiaires de RMI des sortants de prison, des personnes sans domicile stabilisé, des artistes précaires, de jeunes mères isolées avec de jeunes enfants, des personnes présentant des problématiques d'addiction qui nécessitent un suivi administratif, certes, mais surtout un suivi social particulier.

C'est pourquoi le PDI qui nous est présenté prévoit l'amplification de l'action des associations conventionnées, afin de permettre à 9300 allocataires confrontés à des problématiques spécifiques de trouver un suivi adapté dans le cadre de leur retour à l'emploi. A cet effet, les marchés aux associations prestataires viennent d'être reconfigurés pour recentrer leur intervention sur ces publics. Cette mesure aura, à n'en pas douter, un impact important, surtout à l'approche de la mise en place du revenu de solidarité active.

En effet, ce projet prévoit la mise en place d'un guichet unique pour toute personne pouvant bénéficier du R.S.A., travailleurs pauvres et allocataires du RMI. Or, il y a fort à craindre que ce nouveau service ne s'occupe que des personnes les plus proches de l'emploi et ne délaisse totalement tout le travail préalable nécessaire de réinsertion et complémentaire d'accompagnement social spécialisé.

C'est donc une logique autre que simplement comptable qui est au cœur de ce plan départemental d'insertion, mais bien une volonté d'apporter des réponses concrètes, efficaces, et fondées sur un diagnostic social et pas seulement économique. La dynamique qui porte ce plan départemental d'insertion rejoint donc, Madame la Présidente, mes chers collègues, la volonté de notre majorité d'apporter des réponses concrètes à la crise sociale que vit notre pays et donc, notre Capitale, face à un Etat qui fuit jour après jour ses responsabilités sur ce sujet, mais sur tant d'autres qui y sont tous reliés : logement, santé, école.

C'est donc avec fierté, mais avec inquiétude, qu'il me semble opportun d'apporter tout notre soutien à ce plan départemental d'insertion.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à Mme Valérie SACHS.

Mme Valérie SACHS. - Madame la Présidente, mes chers collègues, le groupe Centre et Indépendants se sent particulièrement concerné par la mise en place d'une véritable politique en matière d'économie sociale et solidaire. Paris ne peut pas se satisfaire de plus de 11 % de sa population qui vit avec moins de 750 euros par mois et compte toujours plus de 50.000 "Rmistés", même si nous notons comme vous le début d'une diminution significative du nombre des allocataires parisiens.

Le programme départemental d'insertion que vous nous présentez témoigne d'une volonté de mieux coordonner l'action publique, mais nous serons vigilants pour que les mesures futures encouragent un réel retour à l'autonomie par des projets professionnels viables plutôt que par le recours à des contrats assistés.

Nous craignons que face aux inévitables difficultés à venir, la multiplication de dispositifs plus ou moins inopérants ne créent une sorte d'usine à gaz et ne vienne pervertir les meilleures intentions.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Mme TROSTIANSKY a la parole.

Mme Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6e Commission. - Je voulais simplement remercier M. Gauthier CARON-THIBAUT pour son intervention, qui souligne le souci permanent d'adapter les mesures du plan départemental d'insertion, à la variété des besoins des allocataires. Sans attendre la mise en place du RSA, qui concernera, tant les travailleurs pauvres, que les allocataires du RMI et les bénéficiaires de l'allocation parents isolés. D'ailleurs, nous travaillons d'ores et déjà avec la C.A.F., la caisse d'allocations familiales à trouver les meilleures solutions pour accompagner les allocataires de l'A.P.I., afin qu'ils ne basculent pas fatalement dans le R.M.I. aux trois ans de leurs enfants.

En matière de partenariat, je voudrais vraiment insister sur notre souci constant avec M. Christian SAUTTER et Mme Seybah DAGOMA, d'associer nos partenaires à la construction du plan départemental d'insertion.

Vous avez souligné la recherche d'une coordination locale entre acteurs de l'emploi et l'insertion sociale, pour accompagner les allocataires au plus près de leurs besoins.

Au niveau départemental, nous nous attacherons à évaluer l'efficacité de nos dispositifs en sollicitant tant nos partenaires institutionnels et associatifs que les allocataires eux-mêmes. Des commissions locales d'insertion volontaire vont expérimenter ainsi des instances d'expression des usagers. Et je crois vraiment que c'est une condition indispensable pour atteindre notre ambitieux objectif en matière de retour à l'emploi.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, vice-président, au nom de la 2e Commission. - Madame la Présidente, quelques mots pour remercier M. CARON-THIBAUT et Mme Valérie SACHS d'être intervenus sur le Plan départemental d'insertion. Certains d'entre nous se souviennent qu'en 2001 les efforts d'insertion qui étaient faits n'arrivaient pas du tout à la hauteur des sommes annoncées dans le budget, et surtout de la norme de 17 % du total des prestations du revenu minimum qui était versé.

On a aujourd'hui rattrapé ce retard, on a même pris de l'avance et nous avons vu ce matin en discutant du budget supplémentaire que 4,8 millions d'euros étaient ajoutés au budget déjà considérable prévu dans le budget primitif de 2008.

Ce que je voudrais dire, c'est que comme l'a dit Mme Olga TROSTIANSKY et comme le dira Mme Seybah DAGOMA, l'accompagnement des titulaires du revenu minimum d'insertion est absolument fondamental pour qu'ils retrouvent dans un premier temps l'estime de soi et dans un deuxième temps du travail. Il y a une phase d'accompagnement social et ensuite une phase d'accompagnement professionnel, il ne peut pas y avoir d'accompagnement professionnel si l'accompagnement social n'a pas été réussi.

Je voudrais rendre hommage à tous les services de la DASES et bien d'autres, aux cadres des espaces insertion qui font cet accompagnement social, qui prend grosso modo les trois-quarts du budget du Plan départemental d'insertion.

En ce qui concerne l'emploi, l'objectif est de passer entre la campagne qui s'achève - puisqu'on raisonne à peu près en calendrier scolaire - de 7.400 titulaires du revenu minimum d'insertion revenus à l'emploi, c'est-à-dire sortis par le haut, à 8.000.

Et je rappelle que l'engagement de mandature que nous avons pris collectivement est d'arriver à 12.000 d'ici la fin de cette mandature. J'en reste là pour dire que c'est vraiment une action très importante qui est menée par les services de la Ville et que les trois adjoints qui en ont la charge le font de tout leur cœur.

Merci.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à Mme Seybah DAGOMA.

Mme Seybah DAGOMA, au nom de la 2e Commission. - Au nom de la majorité municipale, je vous remercie du soutien que vous apportez à nos objectifs inscrits dans ce P.D.I., qui a fait l'objet d'une concertation exemplaire avec les acteurs locaux de l'insertion. Mais je ne partage pas vos inquiétudes sur les risques d'une prétendue usine à gaz ou de contrats que vous qualifiez d'assistés. C'est pourquoi j'exprime un avis défavorable sur votre proposition de vœu.

En effet, comme vous venez de le rappeler, avec 56 millions d'euros affectés au P.D.I. cette année, après les 54 millions d'euros de 2007, Paris amplifie son effort en faveur de l'insertion des allocataires du R.M.I.

Nous sommes déjà passés de 1.000 retours à l'emploi par an en 2001 à près de 8.000 cette année, et le nombre d'allocataires a diminué de 10 % en 2007, ce qui constitue des résultats remarquables et une preuve que les dispositifs d'aide aux structures d'insertion par l'activité économique sont efficaces et ne peuvent en aucun cas être assimilés à un quelconque assistanat.

Ces emplois sont des emplois durables et permettent effectivement le retour à l'autonomie des personnes en situation d'exclusion.

Je rappelle à titre d'exemple que les emplois dans les régies de quartier ne peuvent excéder deux ans, pour permettre justement une insertion réelle sur le marché de l'emploi.

J'en profite pour rappeler que si le Département de Paris a consacré 285 millions d'euros en 2007 au paiement des allocataires du RMI, la compensation financière de l'Etat reste très insatisfaisante. Avec un manque à gagner pour la collectivité parisienne de près de 26 millions d'euros en 2007, la dette cumulée de l'Etat vis-à-vis du Département de Paris au titre du R.M.I. atteint désormais plus de 107 millions d'euros, situation inquiétante à la veille d'une réforme annoncée des minima sociaux.

Les résultats obtenus par Paris sont le fruit de la volonté politique impulsée par Bertrand DELANOE depuis 2001 et relayée dans le secteur par l'action de Christian SAUTTER qui connaît aujourd'hui un nouvel essor avec la création de cette délégation.

Je peux vous garantir, Madame SACHS, chers collègues, que nous allons accentuer nos efforts en la matière.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La proposition de vœu n° 4 G est-elle maintenue ?

Mme Valérie SACHS. - Oui.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

La proposition de vœu est rejetée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 315-G - DDEE 37-G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASES 315 G - DDEE 37 G).

2008, DVD 142 G - Signature d'une convention avec le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) et le Groupement d'Intérêt économique (GIE) Comutitres destinée à fixer les conditions d'accès et de financement de la réduction accordée aux collégiens et lycéens boursiers parisiens sur le prix de la carte "Imagin'R" pour l'année scolaire 2008-2009.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DVD 142 G ayant trait à la réduction accordée aux collégiens et lycéens boursiers Parisiens sur la carte "Imagin'R".

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Chers collègues, Madame la Présidente, la carte "Imagin'R" a été une grande avancée qui a facilité l'accès aux transports en commun pour de nombreux jeunes. C'est là l'un des fruits du travail remarquable réalisé en commun par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et le Département de Paris.

Pour les collégiens et les lycéens boursiers en particulier, il faut poursuivre ce travail commun et peut-être même aller plus loin. Les réductions tarifaires ici proposées sont modulées en fonction des niveaux de bourse. Peut-être pourrions-nous envisager la gratuité de la carte "Imagine R" pour l'ensemble des collégiens et des lycéens boursiers, ce serait une mesure juste pour les familles parisiennes les plus modestes. Je me permets de vous faire part de ma surprise face au faible nombre de boursiers parisiens ici concernés. 6.791 seulement selon la délibération qui nous est soumise.

C'est dire si les critères d'attribution des bourses du Ministère de l'éducation sont restrictifs. Ces critères ne correspondent pas, de toute évidence, à la réalité vécue par les familles qui ont aujourd'hui de réelles difficultés en termes de pouvoir d'achat. Nous le verrons à la rentrée lorsqu'il s'agit de préparer une nouvelle année scolaire.

(M. Christian SAUTTER, vice-président, remplace Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente, au fauteuil de la présidence).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BECKER.

Je donne la parole à Mme Annick LEPETIT pour vous répondre.

Mme Annick LEPETIT, au nom de la 3e Commission. - En effet, Madame BECKER, vous avez raison d'interpeller l'Etat sur la faiblesse du nombre de boursiers, puisque c'est bien lui qui décide qui est boursier ou qui ne l'est pas.

Ce projet de délibération concerne le renouvellement d'une convention entre le Département de Paris, le S.T.I.F. et les entreprises de transport qui permettent de financer des réductions de prix de cartes "Imagine R" qui sont accordées aux collégiens et lycéens boursiers parisiens, sur plusieurs années, 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011. Mais rien ne nous empêche en dehors de cette convention de réfléchir aux conditions du nombre de boursiers et de ce que le Département pourrait apporter en plus pour les aider.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame LEPETIT pour votre réponse.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 142 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DVD 142 G).

2008, SGCP 5 G - Reversement de l'écrêtement de M. Claude GOASGUEN.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération SGCP 5 G qui traite du reversement de l'écrêtement de M. Claude GOASGUEN.

La parole est à Mme FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Ce n'est pas une intervention à destination de M. GOASGUEN particulièrement, mais plus généralement sur l'écrêtement, puisque ce dispositif concerne les élus de notre Assemblée, qui en cumulant les fonctions, ont aussi cumulé les indemnités, dépassant ainsi le plafond prévu par la loi.

En effet, le plafonnement des indemnités n'empêche en rien le cumul des mandats, puisqu'il est possible de reverser le trop-perçu à d'autres élus. Le cumul des mandats électifs, nous semble-t-il, au groupe "Les Verts" est peu compatible avec une réelle démocratie, et participe au discrédit de la politique. Comment peut-on s'occuper correctement de deux, voire trois mandats électifs en même temps ? Cette pratique conduit aussi au non renouvellement du personnel politique. On concentre l'exercice des responsabilités politiques entre quelques-uns au lieu de partager et de permettre l'émergence de nouvelles compétences.

Quant à l'écrêtement lui-même, ce dispositif n'aide en rien ceux qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire les conseillers d'arrondissement, puisque l'écrêtement consiste à reverser le dépassement à d'autres élus mais pas à n'importe lesquels : il s'agit d'un reversement à des élus déjà indemnisés. Ainsi les conseillers d'arrondissement qui ne touchent aucune indemnité ne peuvent bénéficier de ce reversement.

Ce système est donc une source d'inégalité entre les élus dans l'exercice de leur mandat. "Les Verts" sont très attachés à ce principe de non cumul des mandats. Aucun d'entre nous ici ne détient d'autre mandat.

C'est pourquoi nous voterons contre.

M. Christian SAUTTER, président, au lieu et place de M. François DAGNAUD, au nom de la 5e Commission. - Merci, Madame FOURNIER.

Je voudrais très brièvement répondre, au nom de François DAGNAUD, que nous nous bornons à appliquer la loi, et la loi malheureusement interdit... Mais peut-être que M. François DAGNAUD complétera la réponse que je fais ? J'ai dit, Monsieur l'Adjoint au Maire, que vous appliquiez la loi et vous allez peut-être détailler ce point beaucoup mieux que moi, en réponse à la question de Mme FOURNIER.

M. François DAGNAUD, rapporteur. - Je suis désolé de ne pas avoir été présent mais je pensais que ce sujet serait évoqué plutôt au Conseil municipal. Je suis tout à fait désolé.

Christian SAUTTER vous l'expliquait très clairement à l'instant. La réglementation stipule que les élus locaux ne peuvent pas percevoir un cumul d'indemnités supérieur à une fois et demie l'indemnité d'un parlementaire, ce qui à quelques dizaines d'euros près place le plafond des indemnités qu'un élu local peut percevoir à hauteur de 8.500 euros mensuels.

Ce qui signifie que pour notre Assemblée, les parlementaires, députés, sénateurs ou parlementaires européens qui sont conseillers de Paris, maires d'arrondissement ou adjoints au Maire, ont la possibilité de faire bénéficier l'élu de leur choix du reversement d'écrêtement, c'est-à-dire du surplus d'indemnités qu'ils ne peuvent pas percevoir.

Nous sommes bien dans ce cadre. C'est un droit individuel que la loi reconnaît à chaque élu, même si l'Assemblée délibérante doit statuer sur l'application du droit individuel, qui est ainsi reconnu aux élus concernés.

Pour vous donner le fond de ma pensée, je pense que la réglementation des reversements d'écrêtement sera appelée à évoluer parallèlement à l'évolution en cours sur la limitation, voire un jour peut-être la suppression, du cumul des mandats. On est dans une étape intermédiaire mais je crois qu'elle nous amène, lentement mais sûrement, vers un dispositif plus rigoureux, dès lors que les cumuls de mandats seront plus difficiles à l'avenir.

Je ne sais pas si j'ai répondu tout à fait à votre question ?

M. Christian SAUTTER, président. - Si, très bien.

M. François DAGNAUD, rapporteur. - Comme quoi, il n'y a pas besoin d'écouter pour répondre !

(Rires sur les bancs de l'Assemblée).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur DAGNAUD.

Monsieur POZZO-DI-BORGIO, vous souhaitez donner une explication de vote ? Monsieur le Sénateur, vous avez la parole.

M. Yves POZZO-DI-BORGIO. - J'ai écouté avec intérêt l'intervention de notre collègue "Vert". J'ai écouté également avec intérêt la réponse de M. DAGNAUD et c'est vrai que c'est un texte de loi, qui je trouve n'est pas très bien fait, parce que notamment, en ce qui concerne notre groupe, nous aurions préféré, puisque cette obligation de la loi oblige les élus qui sont cumulards, comme moi d'ailleurs qui suis sénateur et conseiller de Paris, à verser une partie de l'indemnité que nous faisons d'ailleurs avec plaisir à d'autres personnes.

Nous regrettons simplement, ainsi que mes collègues élus qui profiteront de cet avantage, de ne pas pouvoir le faire, soit aux conseillers d'arrondissement et je rejoins là ma collègue "Vert", soit éventuellement aux collaborateurs qui sont très chargés en travail ; c'est une première chose.

Deuxième chose, j'ai lu ce matin "Le Parisien" là-dessus. Evidemment, il y a la liberté du journaliste et je trouve que l'article est très bien fait, pour le moment d'ailleurs il ne concerne que les élus de droite et du centre ; j'espère que "Le Parisien" pourra aussi mettre l'ensemble des élus de gauche, parce qu'il y a des sénateurs, des députés, et pour qu'on puisse savoir quel sera leur écrêtement.

Deuxième chose, je ne sais pas qui a fait le titre du "Parisien", si c'est la rédaction, que je n'ai pas trouvé très sympathique. Je n'ai pas de conseils à donner aux journalistes mais je crois qu'il faut faire attention. Le titre "Des cadeaux entre élus" n'est pas très sympathique, je suis désolé. Moi-même, je considère, que le Maire de Paris a été très courageux en 2001, je le dis, contrairement à beaucoup de ses collègues, de quitter son poste de sénateur pour s'occuper essentiellement de la Mairie de Paris. Moi-même, je suis un de ceux qui considèrent que les indemnités qu'il perçoit ne sont pas suffisantes pour le poste qu'il exerce.

Je considère également que certains adjoints, pas tous, compte tenu de la charge de leur travail, ne touchent pas suffisamment d'indemnités, et je considère qu'il est nécessaire que les indemnités que touchent beaucoup d'élus doivent être fixées en fonction du travail qu'ils font.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons fait un vœu - excusez-moi d'être un peu long, Monsieur le Président - nous avons fait un vœu que nous allons déposer demain, dans lequel nous souhaitons que les versements des indemnités soient liés au travail fait, et notamment à la présence des élus au Conseil de Paris et aux commissions.

Ce vœu-là, je crois que c'est M. DAGNAUD qui le défendra, je ne sais pas quelle sera sa position. En ce qui concerne le groupe, nous voterons cette délibération mais nous avons déposé un vœu qui sera traité demain ou après-demain sur ce sujet, en disant qu'il est tout à fait nécessaire que les indemnités soient liées au travail que font les élus et à leur présence.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur POZZO-DI-BORGIO. Vous nous annoncez une bonne nouvelle, c'est-à-dire que le Sénat, à votre initiative, va se pencher sur la question du cumul des mandats.

Mais M. DAGNAUD veut ajouter un mot.

M. François DAGNAUD, rapporteur. - Un mot sur un point que M. Yves POZZO-DI-BORGIO vient de rappeler en réponse à l'intervention de Mme Danièle FOURNIER sur la liste des élus potentiellement bénéficiaires d'un reversement d'écrêtement.

Nous sommes là sur une matière où le droit laisse une certaine marge d'interprétation. Le seul point dur, si j'ose dire, c'est que ne peut percevoir une indemnité qu'un élu détenteur d'une délégation attribuée en bonne et due forme, en l'occurrence s'agissant d'un conseiller d'arrondissement, faisant l'objet d'un arrêté signé par le maire d'arrondissement.

Nous partageons le souci de reconnaître à leur juste mesure l'investissement et le travail des élus d'arrondissement non adjoints au Maire de Paris et non conseillers d'arrondissement. Je me suis donc tourné vers ce qui se fait à Lyon et à Marseille. J'ai vu qu'à Lyon la possibilité avait été laissée ouverte de faire bénéficier des conseillers d'arrondissement délégués du bénéfice du reversement d'un écrêtement.

Sous réserve que le lien juridique indissoluble soit respecté qui veut qu'un conseiller d'arrondissement, pour percevoir une indemnité - quelle qu'en soit la source - doit être titulaire d'une délégation réelle impliquant une réelle charge de travail et faisant l'objet d'un arrêté du maire d'arrondissement, je n'écarte pas la possibilité que des conseillers d'arrondissement délégués en bonne et due forme puissent éventuellement être bénéficiaires d'un reversement d'écrêtement.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Christian SAUTTER, président. - Merci pour cette précision et cette ouverture.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGCP 5 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, SGCP 5 G).

2008, DASES 162 G - Signature d'une convention triennale avec l'association "Centre Lesbien, Gai, Bi et Trans de Paris et Ile-de-France (C.G.L. de Paris)". - Montant : 112.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 162 G relatif à la signature d'une convention triennale avec l'association "Centre Lesbien, Gai, Bi et Trans de Paris et Ile-de-France".

C'est M. Gauthier CARON-THIBAUT qui interroge Mme BENGUIGUI. Je lui donne la parole.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Monsieur le Président, mes chers collègues.

Notre Assemblée doit aujourd'hui renouveler la convention triennale qui a été passée avec le "Centre Lesbien, Gai, Bi et Trans de Paris et Ile-de-France", situé dans le 3e arrondissement et attribuer à cette même association une subvention de 112.000 euros.

Le premier financement municipal de cette association a fait parler de lui en son temps, en 2001 comme on le sait, mais il est temps aujourd'hui de faire un point pragmatique sur le résultat de ce partenariat.

Tout d'abord le centre dispose depuis février d'un local de 200 mètres carrés en plein centre-ville, tranchant ainsi radicalement avec la discrétion de leur ancienne localisation, rue Keller dans le 11e arrondissement, et se rapprochant ainsi de la visibilité et de la parfaite intégration qu'ont des centres similaires dans les capitales européennes et de la plupart des pays libres.

Ce partenariat tissé depuis 2001 a enfin permis au Centre LGBT de renforcer son dispositif d'accueil, puisque plus de 1.100 personnes ont pu être reçues en 2007, ce qui marque une nette augmentation par rapport aux années antérieures et, à n'en pas douter, une réelle diversification.

Les personnes qui s'y rendent, venues de tout Paris et de l'Ile-de-France, viennent pour une aide juridique, une orientation sociale, une écoute psychologique ou un entretien relatif à leur santé. Il ne s'agit pas ici de se substituer à l'offre commune d'information que tout un chacun peut trouver n'importe où, mais de constituer un centre de ressources pour venir en aide à des détresses ou interrogations spécifiques auxquelles seuls des spécialistes ou associatifs peuvent répondre dans le cadre d'échange d'expérience ou suite à des formations spécifiques.

Le renouvellement de cette convention triennale permettra aussi au Centre de pérenniser deux actions qui répondent à des besoins toujours plus importants : la prévention santé et l'accueil des jeunes issus de la population LGBT.

Le Centre est devenu un véritable relais de prévention médicale contre les maladies et infections sexuellement transmissibles. Cette action de prévention prend diverses formes et va de la mise à disposition de brochures, des permanences hebdomadaires assurées par la Croix-Rouge à la distribution gratuite de préservatifs. Son champ d'application dépasse très largement, par ailleurs, celui du VIH et traite également de toutes les formes de dépendance, tels la drogue, le tabagisme ou l'alcool qui ne sont que la face révélée d'un mal-être plus profond résultant d'une non-acceptation de son orientation sexuelle ou d'une grande détresse face à la maladie ou à des discriminations.

En tout état de cause, il résulte que cette action particulière sur un public spécifique a permis à 250 personnes en 2007 de recevoir information ou réponse.

Le Centre effectue également une mission de première importance vis-à-vis des jeunes en situation de précarité sociale, et ce, dû à l'homophobie qui peut se manifester au sein de leur famille, dans leur parcours éducatif, sur leur lieu de travail, dans leur entourage plus ou moins proche.

Grâce au soutien que la Ville leur apporte, les bénévoles du Centre LGBT peuvent venir efficacement en aide à de trop nombreux jeunes qu'un jour l'intolérance des autres a frappés. Il s'agit de jeunes qui, du jour au lendemain, se retrouvent délaissés, sans emploi, sans logement, sans attache sociale et parfois même fraîchement arrivés à Paris, ou même au bord de la prostitution.

Dès lors, le Centre apporte une aide matérielle et un accompagnement à ces personnes afin de leur permettre de retrouver rapidement les conditions d'une insertion sociale réussie.

Malheureusement, le chiffre de ces jeunes qui subissent une telle violence sociale est en augmentation, ce qui nécessite de renforcer l'efficacité d'un acteur associatif comme le Centre LGBT.

Monsieur le Président, mes chers collègues, il est coutume de dire qu'on mesure le niveau de démocratie de nos sociétés à la manière dont elles traitent leurs minorités. Force est de constater qu'il y a un véritable besoin d'une présence sociale et associative pour répondre aux besoins et attentes des personnes lesbiennes, gays, bi et trans qui subiraient violences et discriminations en fonction de leur orientation ou de leur genre.

Le Centre LGBT, par la synergie qu'il réussit à instaurer entre des acteurs associatifs et les acteurs institutionnels traditionnels, assure une mission que j'oserais qualifier de service public et qui devrait, je l'espère, recevoir un très large assentiment de notre Assemblée.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur CARON-THIBAUT.

Je donne la parole à Mme Yamina BENGUIGUI.

Mme Yamina BENGUIGUI, au nom de la 6e Commission.
- M. Gauthier CARON-THIBAUT, je l'en remercie, nous a permis d'apprécier la victoire honorable qu'est l'ouverture du Centre lesbien, gay, bi et trans dans un espace enfin adapté et digne de sa mission.

Je voudrais toutefois rappeler que non seulement il jouera un rôle sur le plan de la prévention, de l'écoute, du soutien juridique et matériel, mais qu'il aura également la mission d'être un pôle de recherche et de créativité.

L'une des missions expresses du centre, qui est également un lieu culturel et festif, est en effet la promotion de la vie associative, sportive et culturelle en rapport avec l'orientation sexuelle. Il s'agit aussi de créer les conditions d'un débat sur l'identité et la place des homosexuels, bi et trans dans la société et sur les nouveaux droits liés au couple et à la parentalité.

Le Centre domicile 52 associations dont la cohabitation est source d'échanges et de créativité et qui assume des fonctions variées. Le Rainbow Symphony Orchestra ouvre, par exemple, une saison culturelle 2008-2009 très riche, en programmant, en partenariat avec le London Gay Symphony Orchestra, deux concerts à Londres, les 29 et 30 novembre, et à Paris, les 6 et 7 décembre.

Je pourrais également vous parler de Mélo'Men, le chœur international gay de Paris, qui prévoit un festival du 24 au 28 octobre à Prague. Des projections de films, des vernissages, des débats sont également organisés au Centre dont la lettre "Genres" annonce chaque mois un choix de lectures, pièces de théâtre et expositions.

Je voudrais, à cette occasion, rendre hommage aux 50 volontaires - le Centre ne compte que 4 salariés - dont l'action se professionnalise de plus en plus et qui animent cet espace de façon remarquable. La "Marche des Fiertés" qui a eu lieu le samedi 28 juin sur le thème "Pour une école sans aucune discrimination" a montré par les nombreux témoignages qu'elle a suscités que les violences homophobes existent toujours, même au sein des institutions républicaines, comme les collèges ou les lycées.

L'homophobie existe toujours, nous devons la combattre. C'est pour cela, j'espère, que cette Assemblée votera très largement cette subvention d'un montant de 112.000 euros au titre de l'exercice 2008. Je vous en remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BENGUIGUI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 162 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASES 162 G).

2008, DFPE 10 G - Signature d'une convention avec la MGEN centres de santé et d'un avenant à la convention avec l'association "Ambroise Croizat" pour l'attribution d'une dotation aux centres de planification et d'éducation familiale des organismes de droit privé.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DFPE 10 G relatif à la signature d'une convention avec la MGEN centres de santé et d'un avenant à la convention avec l'association "Ambroise Croizat" pour l'attribution d'une dotation aux centres de planification et d'éducation familiale des organismes de droit privé.

C'est Mme BECKER qui interroge Mme LALEM.

Madame BECKER, vous avez la parole.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, nous votons aujourd'hui des dotations à des associations du Mouvement du planning familial et aux services de la PMI.

Je m'étonne que l'augmentation de leurs subventions soit dans l'ensemble en deçà des 2 % d'augmentation par rapport aux subventions 2007. Je note en particulier dans les deux types de structures les rapports associatifs qui relèvent que certains centres voient une multiplication du nombre d'entretiens difficiles à mener ou encore des demandes d'entretiens non médicaux.

Ces domaines d'intervention concernent le plus souvent des femmes à des moments de vulnérabilité, voire d'isolement. Nous devons intervenir de manière plus forte et plus adaptée que nous ne le faisons pour l'heure.

Les nouvelles difficultés des hommes et des femmes dans le domaine de la famille et d'accès à la parentalité restent à reconnaître. Ces difficultés évoluent bien plus rapidement que nos institutions. Ces questions touchent des personnes aux ressources très inégales, pas seulement en termes économiques mais aussi évoluant dans des contextes sociaux ou culturels très différents et dans des réseaux relationnels pouvant être de plus en plus dilués.

Or, nous devons doter notre ville de lieux d'accueil publics exemplaires en termes d'aide et d'orientation, quelles que soient les personnes concernées.

Nous constatons que les associations témoignent d'une nécessité à faire face à de nouveaux types d'entretiens et donc à de nouvelles demandes, notamment liées à un contexte économique écrasant. Nous devons identifier ces nouvelles difficultés et adapter nos interventions aux nouvelles réalités de terrain qui ne sont pas nécessairement quantitatives.

A ce titre, deux points seront incontournables.

Premièrement, une vigilance nécessaire auprès des structures associatives pour connaître leur fonctionnement, leurs difficultés et qu'elles nous transmettent leur connaissance des publics.

Deuxièmement, la volonté ferme de sortir des hommes et des femmes d'un moment de vulnérabilité et de situations dans lesquelles ils se retrouvent isolés.

Je vous remercie de votre attention.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BECKER.

Mme Fatima LALEM va vous répondre. Je lui donne la parole.

Mme Fatima LALEM, au nom de la 6e Commission. - Merci pour cette question. Effectivement, vous avez raison de vous préoccuper de la situation des centres de planification et d'éducation familiale, notamment les centres gérés par les structures associatives.

En ce qui concerne l'augmentation, elle est liée à l'ampleur de l'activité, puisque nous avons une dotation qui est fixée en fonction du nombre de personnes accueillies et des séances d'activité collectives, d'information en direction des jeunes.

En ce qui concerne cette augmentation, elle s'élève effectivement à 2,7 % et elle est conséquente à l'activité réalisée par les structures.

Je partage votre préoccupation en ce qui concerne la situation au niveau de la société, au niveau, plus généralement de la prévention et des actions qui sont mises en œuvre en direction des publics les plus vulnérables.

A ce titre, j'aimerais vous faire savoir que nous avons mis en place un plan d'action fondé sur une démarche transversale avec les maires d'arrondissement et en partenariat avec les associations expertes dans ce domaine.

Ce plan d'action comporte trois volets : une nouvelle dynamique territorialisée en matière de contraception et d'avortement, des modules de sensibilisation auprès des jeunes et des actions d'information et de communication.

Le premier point consiste en la création d'une dynamique territorialisée en matière de contraception et d'I.V.G. Il s'agit de mettre en place un véritable réseau territorial de nos centres de planification et de créer quelques lieux identifiés au plus près des publics vulnérables.

D'ores et déjà, un nouveau centre sera inauguré à la rentrée en septembre, il s'agit du centre Curial dans le 19e arrondissement.

Nous avons également prévu au cours de cette mandature l'inscription de trois nouveaux centres qui seront effectivement programmés dans des territoires au plus près des populations les plus vulnérables dont les plus jeunes, à savoir les étudiants.

Il s'agit également de mettre en synergie les compétences par des actions en direction des structures concernées : planning familial, action santé Ville, réseaux associatifs ; de permettre la mise en place de l'I.V.G. médicamenteuse dans les centres gérés par le Conseil général et dans les centres gérés par les structures associatives et d'étudier la faisabilité d'une mise en réseau des centres de planification et médecins de ville pour rendre effective l'accessibilité à la contraception pour l'ensemble des populations concernées.

Il s'agit également de renforcer les actions éducatives au niveau des établissements scolaires et en dehors de ceux-ci.

J'aimerais rappeler qu'en ce qui concerne l'éducation à la sexualité, il s'agit d'une compétence de l'Etat qui est prévue dans la loi de 2001 et qui n'a toujours pas été mise en œuvre à la mesure de l'enjeu puisque cette loi prévoit trois séances d'éducation à la santé et à la sexualité qui ne sont aujourd'hui réalisées qu'au niveau de 50 % des collèges.

Cela étant, nous continuerons à développer ces actions. Il s'agit là aussi de renforcer le partenariat avec l'Education Nationale, et avec les structures associatives, d'élaborer des modules adéquats avec une approche globale et de collaborer à la définition d'outils et d'une méthodologie, adaptés à l'ensemble de la démarche.

Nous mettrons également en œuvre des actions d'information et de communication. Il s'agit notamment de valoriser l'information existante et de la renforcer à travers les panneaux lumineux de la Ville, notamment l'information sur les structures pouvant donner des renseignements sur la contraception et l'avortement, d'éditer des brochures en direction de l'ensemble des publics et d'avoir une campagne d'affichage aussi en dehors de la période estivale.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci beaucoup pour cette réponse très complète.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 10 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DFPE 10 G).

Voeu déposé par le groupe UMPPA relatif au lancement d'une grande campagne parisienne d'information et de sensibilisation sur le thème de la prévention de la consommation d'alcool chez les jeunes à Paris.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous allons maintenant examiner la proposition de voeu référencée n° 5 G dans le fascicule, qui concerne le lancement d'une grande campagne parisienne d'information et de sensibilisation sur le thème de la prévention de la consommation d'alcool chez les jeunes à Paris.

C'est un voeu du groupe U.M.P.P.A. présenté par Mme DECORTE. M. LE GUEN répondra.

La parole est à Mme DECORTE.

Mme Roxane DECORTE. - Monsieur le Président, mes chers collègues.

Chez les jeunes, l'alcool est la substance psycho active la plus consommée. Les conduites à risque, en consommant beaucoup d'alcool, concernent tous les milieux sociaux et culturels et tous les quartiers de la Capitale.

32,4 % des garçons entre 15 et 19 ans et 48,3 % entre 20 et 25 ans ont connu l'ivresse au cours des 12 derniers mois et 19 % des filles chez les 15 - 19 ans et 20,1 % chez les 20 - 25 ans.

L'ivresse régulière, au moins dix fois dans l'année, concerne 11 % des garçons entre 17 et 18 ans.

Le "binge drinking", consommation excessive occasionnelle, s'il comporte des risques de passage à la consommation excessive et la dépendance expose aussi plus fortement aux accidents, à une sexualité non protégée, à la violence et à certains actes délictueux.

Aussi il serait l'honneur de notre Capitale de lancer comme Paris sait si bien le faire une campagne d'information et de sensibilisation sur le thème de la prévention de la consommation d'alcool chez les jeunes.

Je vous remercie de votre attention.

M. Christian SAUTTER, président. - M. Jean-Marie LE GUEN va vous répondre et nous donner l'avis de l'Exécutif sur ce vœu.

M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission. - Merci Monsieur le Président.

Madame, votre constat et votre analyse sont tout à fait justes. Parmi les substances psycho actives qui mettent en cause la santé des jeunes, l'alcool est à l'évidence toujours le risque principal, y compris bien devant le cannabis dont on entend parfois plus parler dans les discours généraux de la M.I.L.D.T.

Pourtant, isoler ce produit par rapport à un autre est sans doute une erreur notamment quand le produit le plus consommé est l'alcool.

C'est vrai que, dans notre société française, les risques sanitaires liés à l'alcool sont largement sous-estimés et on voit régulièrement la remise en cause par exemple de la loi Evin et des avancées insuffisantes.

Je signalerai que juste en ce moment, nous sommes en train de discuter de l'application sur Internet de la loi Evin. On voit qu'il y a encore des hésitations à faire en sorte que tout ce qui serait la promotion agressive sur Internet, sur ce nouveau média, des consommations d'alcool, en rapport avec les jeunes notamment, qui sont plus souvent sur Internet que d'autres couches de notre population, il y a des hésitations à avoir une législation ferme sur ce terrain.

Vous avez raison de dire que, d'une façon générale, tout ce qui touche à la lutte contre les toxicomanies est traité de façon insuffisante et erronée.

Insuffisante parce qu'on manque d'esprit de précaution et erronée parce qu'on met souvent en place une politique qui se rattache essentiellement à une pénalisation et à une répression plutôt qu'à des comportements de prévention et d'éducation.

C'est vrai que, sur ce terrain aussi, nous avons fait preuve de faiblesse. Nous avons eu l'occasion dans cette Assemblée de parler de l'autorisation du produit "Redbull" et de la campagne du produit "Redbull" qui sont des incitations marketing très puissantes.

On a vu dans la Capitale des voitures, des affichages 4 par 3, qui se sont promenées, laissant entendre qu'il n'est pas possible d'avoir un travail performant ou qu'il n'est pas possible de faire la fête sans avoir recours à des produits particuliers, en l'occurrence cette boisson qui est en elle-même dangereuse mais aussi plus largement, laissait entendre l'addiction comme étant quelque chose de nécessaire.

Vous demandez ce que fait la Municipalité parisienne et de ce point de vue, vous avez raison. Vous savez quand même que depuis 2006 il y a eu une politique de prévention de l'alcool chez les jeunes qui a été menée à travers des subventions aux associations, de nombreuses associations : la SERMA*, l'EMPA*, l'Art et Média*, les Centres Émergence, le Kiosque Info Sida puisqu'on parle souvent de poly toxicomanie.

Plusieurs projets locaux de sensibilisation ont vu le jour. Plus précisément et plus au centre de ce que vous indiquez, il y a eu la fameuse démarche "Fêtez clairs", une charte élaborée avec les établissements de nuit qui a donné lieu aussi à une mobilisation de la Ville.

Très clairement, je vous suis tout à fait, ces deux programmes ont vocation à être renforcés et étendus à l'échelle de la capitale.

D'une façon générale, même si la lutte contre les toxicomanies ne fait pas partie des prérogatives de notre collectivité locale, puisque c'est une prérogative d'Etat, il est tout à fait clair que nous avons vocation à avoir une action renforcée dans la lutte contre toutes les toxicomanies. On parle de l'alcool, vous savez comme moi qu'en ce moment se développe une consommation croissante d'un certain nombre d'autres produits et notamment de la cocaïne qui posera et qui pose des problèmes majeurs de santé publique dans la jeunesse de notre capitale.

Nous sommes en train de travailler sur cela, en tout cas je me félicite du vœu que vous avez présenté.

J'invite la majorité et notre Conseil à le voter positivement.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci M. Jean-Marie LE GUEN.

Je mets aux voix la proposition de vœu déposée par le groupe UMPPA, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2008, V. 4 G).

2008, DASES 297 G - Signature d'une convention pluriannuelle de prestation intégrée avec l'établissement public administratif Crédit municipal de Paris définissant les modalités de participation du Département de Paris à la mise en oeuvre et à la gestion d'un dispositif expérimental de microcrédit social et fixant le montant de cette dotation à 300.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons à l'examen du projet de délibération DASES 297 G. Il s'agit d'une convention pluriannuelle de prestation intégrée avec l'établissement public administratif Crédit municipal de Paris, qui définit les modalités de participation du Département de Paris, à la mise en oeuvre et à la gestion d'un dispositif expérimental de microcrédit social, et qui fixe le montant de cette cotisation à 300.000 euros.

Mme CHARNOZ interroge Mme TROSTIANSKY.

Je lui donne la parole.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Certaines mesures d'apparence technique ou purement juridique dont la signification porte bien au-delà de ce qu'elles sont. Elles renvoient et font signe vers des questions bien plus vastes. La question du microcrédit fait partie de ces petites choses qui peuvent changer le monde, à l'instar du microscope, du microfilm, du micro-ordinateur et autres microbiologie. Changer le monde, oui, mais cela ne veut pas dire que le microcrédit est destiné à soulager toutes les misères du monde, les famines à des milliers de kilomètres, pour reprendre une expression célèbre employée à tort et à travers.

Le microcrédit est avant tout porteur d'un formidable espoir pour l'occident, en apparence riche et blasé de ce sentiment d'auto suffisance. Certes, le microcrédit est né dans les pays lointains. Des gens obscurs, parmi lesquels Muhammad YUNUS, qui ont osé mettre en place des stratégies de développement différentes de celles que prêchait alors l'auto-proclamée communauté internationale. L'idée fondamentale est très simple : partir du bas, des vrais gens, et non pas d'en haut. L'occident tout entier, dans sa course à la grandeur, n'a fini par s'intéresser qu'aux gros chiffres avec au moins neuf zéros. Il a fini par croire que tout lien financier ne pouvait être que vertical, entre un maître et un subordonné dans le besoin.

Le microcrédit est différent. Eh oui, il marche ! Le microcrédit n'a-t-il pas un rendement moyen supérieur à celui des grands crédits des banques, malgré toute leur armada d'experts en solvabilité ? Ne permet-il pas un développement réel et durable, là où la grande économie échoue ? Ne remet-il pas au premier plan les oubliés du système ?

La présente convention pluriannuelle illustre parfaitement cette surprenante efficacité. Les 300.000 euros que nous allons attribuer au Crédit municipal de Paris est une somme modeste qui permettra d'octroyer 1000 microcrédits d'ici fin 2009. C'est autant de personnes, autant de foyers qui sortent de l'ombre. La mesure a un rapport efficacité/prix imparable : 300 euros par personne. Elle permettra à chacune de ces personnes de franchir l'obstacle qui la sépare de l'inclusion, passer son permis, payer une prothèse dentaire, etc. Ce sont ces petits riens qui excluent et condamnent des pans entiers de nos concitoyens. En outre, le microcrédit ne profitera pas qu'aux exclus de Paris, mais à toute la société.

Oui, le microcrédit est une formidable leçon de bon sens pour nous, nous incitant à l'action. Bref, une ardente nécessité ici et maintenant. C'est pourquoi, mes chers collègues, je me réjouis de cette délibération.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame CHARNOZ pour ce plaidoyer vibrant. Je donne la parole à Mme TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6e Commission. - Effectivement, merci à Mme CHARNOZ pour cette belle intervention en faveur de ce nouveau dispositif. Une convention est signée entre le Crédit municipal et le Département pour gérer ce microcrédit social, à hauteur de 300.000 euros.

Les 10 % de la population exclus du système bancaire vont pouvoir accéder à des prêts de moins de 3000 euros, à des taux inférieurs à 4 %, et quand le capital sera remboursé, le Crédit municipal reversera à l'emprunteur la moitié des intérêts que celui-ci a payés. Ce service est accessible sous condition de ressources -1390 euros pour une seule personne -, et comme l'a dit Mme CHARNOZ, l'objectif est de réaliser 1000 crédits d'ici fin 2009.

Je vous invite à voter ce beau projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 297 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASES 297 G).

2008, DASCO 43 G - Fixation des tarifs de restauration dans les collèges publics desservis par les caisses des écoles pour l'année scolaire 2008-2009.

Vœu déposé par le groupe Mouvement Républicain et Citoyen.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 43-G, sur lequel deux amendements et un vœu ont été déposés. Un amendement technique n° 6 G déposé par l'Exécutif. L'amendement n° 7 G a semblé-t-il été retiré. Le vœu n° 8 G a été déposé par le groupe Mouvement Républicain et Citoyen. Il s'agit de la fixation des tarifs de restauration dans les collèges publics desservis par les caisses des écoles pour l'année scolaire 2008 - 2009. Il y a une intervenante : Mme la Présidente Marinette BACHE, M. CHERKI lui répondra.

Je vous donne la parole Madame.

Mme Marinette BACHE. - Quelques mots, puisque nous avons eu l'occasion d'aborder ce sujet ce matin. Je ne vais donc pas y revenir très longuement. Si le groupe MRC avait souhaité présenter ce vœu dans le cadre du Conseil général, c'est que nous avons bien noté que l'objectif d'homogénéiser les tarifs sur le primaire, déjà entrepris lors de la précédente mandature, a été confirmé ce matin par M. CHERKI, et autant que possible, la procédure en sera accélérée.

Ce vœu a donc pour but de faire qu'il en soit de même dans les collèges, où existe encore une forte disparité dans les tarifs, où le nombre de tranches varie de 5 à 8 et où le calcul des ressources est fait différemment selon les arrondissements. A travers ce vœu, nous espérons donc procéder également à l'homogénéisation des tarifs dans les collèges.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BACHE, de votre brièveté et concision. Je donne la parole à M. CHERKI pour qu'il présente l'amendement technique n° 6 G et qu'il réponde au vœu n° 8 G.

M. Pascal CHERKI, au nom de la 7e Commission. - Ah ! J'ai fait un amendement technique ? Ah ! Oui, l'amendement technique n'est pas lié au vœu. Même punition, même peine que pour le municipal. Quant au vœu de Mme BACHE, avis favorable. Je précise qu'il est précisé dès la rentrée 2009, c'est-à-dire dès septembre 2009. C'est notre souhait, je dirai si possible, mais j'appelle à voter le vœu en l'état.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci pour cette réponse.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 6 G de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 6 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 8 G avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 5 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 43 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASCO 43 G).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés concernant le lycée François Villon.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 9 G dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et relatif au lycée François Villon.

C'est M. Pierre CASTAGNOU qui interroge M. CHERKI.

Vous avez la parole, Monsieur le Maire.

M. Pierre CASTAGNOU. - Ce vœu, qui concerne le 14e arrondissement et le 15e arrondissement, a été adopté par le conseil d'arrondissement du 14e.

Le lycée technique Louis Armand, situé dans le 15e arrondissement, devant faire l'objet d'importants travaux de désamiantage, la région Ile-de-France envisage de transférer ce lycée sur le site de François Villon, dans le 14e arrondissement. Ce projet n'est pas nouveau. Il avait vu le jour sous la précédente mandature, suscitant les plus grandes réserves, voire l'opposition de la Ville de Paris, de la Mairie du 14e et de son Maire. Nous avons d'ailleurs adopté au conseil d'arrondissement et dans notre Assemblée des vœux désapprouvant ce transfert sur le site de François VILLON. Durant l'opération de désamiantage, évaluée au minimum entre 18 et 24 mois, il est prévu que les 1100 élèves du lycée Louis Armand s'ajoutent aux 900 du collège et lycée François Villon dans des locaux qui seraient aménagés pour l'occasion.

Cette solution, théoriquement réalisable, pose des contraintes lourdes pour le fonctionnement quotidien du lycée et du collège François Villon : entrées des établissements problématiques, collégiens et lycéens mélangés, parkings supprimés, aires d'éducation physique et sportive réduites, etc.

Dans un contexte de suppression de la carte scolaire, l'arrivée massive de lycéens d'un autre arrondissement dans ce quartier "politique de la ville" pose clairement les limites de ce transfert. Alors que depuis quelques années l'équipe pédagogique se mobilise, avec le soutien de la mairie du 14e, pour faire de François Villon un établissement attractif, l'accueil du lycée Louis Armand retarderait, voire compromettrait les projets visant à valoriser cet établissement classé en zone sensible. Cela entraînerait inévitablement un phénomène d'évitement et poserait à terme la question de la pérennité de François Villon.

C'est pourquoi le Conseil d'arrondissement du 14e souhaite que la Région Ile-de-France soit très attentive à ces difficultés que je viens d'évoquer.

En conséquence, il demande que la Ville de Paris se rapproche du Conseil régional d'Ile-de-France, afin que des évolutions substantielles aux projets prennent en compte les demandes de la communauté scolaire de François Villon et de la Mairie du 14e et garantissent le maintien des conditions favorables à la réussite des élèves du collège et du lycée François Villon.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci Monsieur CASTAGNOU.

Monsieur GOUJON souhaite intervenir. Je lui donne la parole.

M. Philippe GOUJON. - C'est un sujet qui nous est commun. Je voulais dire un mot pour m'étonner que la Région, finalement, parce que c'est bien de cela qu'il est question, ait si mal préparé le dossier, aboutissant à une situation de blocage. Le désamiantage et les travaux dans le lycée technique Louis Armand sont prévus de longue date. Je comprends les difficultés qui se posent dans le 14e à François Villon et que notre collègue Pierre CASTAGNOU a rappelées, et son analyse est parfaitement fondée. Mais de notre côté, dans cet établissement, vous comprendrez que les travaux ne peuvent plus attendre.

Je regrette donc encore une fois la légèreté de la Région, qui faute d'anticiper les problèmes, mène dans l'impasse 2.000 élèves parisiens.

Je me solidarise du vœu de mon collègue Pierre CASTAGNOU tout en demandant à la Région de trouver rapidement une solution en m'étonnant qu'elle ne l'ait pas déjà trouvée.

M. Christian SAUTTER, président. - Je donne la parole à M. CHERKI, qui va certainement vous rassurer tous les deux.

M. Pascal CHERKI, au nom de la 7e Commission. - La Région n'a pas agi avec légèreté dans ce dossier. Cette collectivité a la responsabilité de l'entretien et du fonctionnement des lycées. Il est tout à fait légitime qu'elle se préoccupe du désamiantage de Louis Armand, et elle le fait. Sa démarche me paraît légitime.

Maintenant, il y a une difficulté qu'il faut que l'on surmonte collectivement. Nous avons deux nécessités à prendre en compte. D'abord, le nécessaire désamiantage du lycée Louis Armand. Même si la sécurité sanitaire des élèves n'est pas menacée, il est légitime qu'à partir du moment où l'on s'engage dans un processus de restructuration lourd, on en profite pour régler le problème de l'amiante qu'il y a dans cet établissement. En même temps, il n'est pas facile de déplacer 1.200 élèves et les 200 adultes encadrants et enseignants qu'il y a dans le lycée.

A quelle difficulté sommes-nous confrontés ? Il faut que l'on puisse accueillir ces élèves dans des conditions qui ne fragilisent pas l'établissement dans lequel on va les accueillir. Or, il se trouve que François Villon n'est pas n'importe quel lycée, Pierre CASTAGNOU l'a rappelé ; un travail important de reconquête du calme a été effectué dans ce quartier, où la communauté scolaire s'est très fortement mobilisée. La Mairie du 14e, la Région aussi, des investissements massifs ont été faits par la Région et la Ville de Paris dans cet arrondissement, et la police de manière à aboutir à des résultats qui sont certes jugés fragiles et précaires, mais satisfaisants, encourageants.

Ce que nous dit la communauté scolaire de François Villon, c'est que dans ces conditions, eu égard à ce moment et à cette situation, l'arrivée de 1.100 élèves supplémentaires, de 1.300 personnes supplémentaires serait un choc. Ce n'est pas l'origine de ce lycée qui pose problème. Je voudrais tordre le cou à une idée selon laquelle il y aurait un problème pour accueillir les élèves de Louis Armand, pas du tout, c'est un lycée de qualité, c'est un personnel de qualité, des enseignants de qualité, des élèves de qualité.

Il faut que l'on arrive à trouver une solution. Je comprends l'inquiétude de la communauté scolaire de ce lycée, elle se dit : si on nous divise, est-ce qu'on ne va pas rendre problématique à terme l'existence même de l'établissement scolaire ? Il y a nécessité de rassurer la communauté de Louis Armand comme celle de François Villon.

La Région, avec l'appui de la Ville, et la Ville avec l'appui de la Région vont défendre ensemble la pérennité et le devenir des deux établissements. C'est pour moi un problème distinct.

Il faut maintenant que l'on avance, puisqu'à la demande de la Ville de Paris, nous avons décidé, la Région n'est pas en responsabilité, d'attendre les élections municipales pour rouvrir ce dossier. Il faut maintenant que l'on avance ensemble et que l'on arrive à trouver une solution de compromis qui soit acceptable où chacun Louis Armand, François Villon, Ville et Région fasse un pas en avant.

Je veux aider la Région dans cette affaire parce que c'est facile de les laisser en première ligne, ce que je ne souhaite pas.

Ce vœu émane du 14e arrondissement, il est normal que la Mairie du 14e arrondissement s'attache à défendre les aspirations, les préoccupations du terrain. Mon rôle d'adjoint au maire, même si je suis élu du 14e et que j'ai signé le vœu, est différent. Je souhaite que l'on vote ce vœu et que l'on mette en place un groupe de travail qui réunisse l'ensemble des parties prenantes pour que l'on aboutisse dans l'intérêt de tous.

C'est un objectif que l'on peut atteindre. Il y a des difficultés techniques à prendre en compte. Il faut que chacun soit raisonnable. Dans cette affaire, il n'y a rien à reprocher à la Région dans sa démarche.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci.

Je mets aux voix la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 6 G).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.

M. Christian SAUTTER, président. – Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans les organismes suivants :

Commission départementale d'établissement de la liste annuelle des jurés d'assises (2008 R. 103 G)

-M. Hermano SANCHES RUIVO

-Mme Pauline VERON

- Mme Hélène BIDARD

- Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER

- Mme Fabienne GASNIER.

Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur (2008 R. 104 G)

Titulaire :

- Mme Mireille FLAM

Suppléant :

- M. René DUTREY.

Association "Groupement des autorités responsables de transport" (GART) (2008 R. 105 G)

Titulaire :

- Mme Annick LEPETIT

Suppléant :

- M. Claude DARGENT.

Association pour le dépistage des cancers de Paris (ADECA 75) (Conseil d'administration) (2008 R. 106 G)

- Mme Aline ARROUZE en remplacement de Mme Emmanuelle BECKER, désignée le 26 mai 2008, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées (2008, R. 103 G à R. 106 G)

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons au terme des débats du Conseil Général et je vous propose, par un vote global d'approuver les projets de délibération qui n'ont pas fait l'objet d'une inscription.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ils sont adoptés.

Clôture de la séance.

M. Christian SAUTTER, président. –L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(La séance est levée le lundi 7 juillet 2008, à dix-sept heures).

Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivantes :

2008 DDEE 6-G Signature d'une convention avec l'association "Renouveau Vacances" prévoyant l'attribution d'une subvention. - Montant : 25.000 euros.

2008 DDEE 24-G Signature d'une convention avec l'association UNAT Ile-de-France pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 35.000 euros.

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2008 DASES 132-G Signature d'une convention avec l'association "Les amis" (17e) pour l'attribution d'une subvention pour l'activité du centre d'accueil pour les personnes âgées au titre de l'année 2008. - Montant : 9.440 euros.

2008 DASES 138-G Signature de deux conventions avec l'association "La Maison ouverte" (14e) pour l'attribution de deux subventions. - Montant total : 90.470 euros.

2008 DASES 139-G Signature d'une convention avec l'association "La Maison Ouverte" (14e) pour l'attribution d'une subvention destinée à la "La Maison Ouverte" du 12e arrondissement. -Montant : 50.000 euros.

2008 DASES 140-G Signature d'une convention avec la Maison ouverte (14e) pour l'attribution d'une subvention destinée à l'équipe mobile d'urgence. - Montant : 4.000 euros.

2008 DASES 142-G Subvention à l'association "Astrée" (13e) pour permettre la poursuite des activités bénéficiant aux personnes âgées. - Montant total : 3.800 euros.

2008 DASES 185-G Signature d'une convention avec l'association "Parole de chien" (9e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 7.500 euros.

2008 DASES 187-G Subvention à l'association "Octave et Arpège - Compagnie Théâtrale des Gomi" (8e) au titre de 2008. - Montant : 11.000 euros.

2008 DASES 229-G Indemnisation liée aux opérations de prévention menées dans le cadre du plan canicule.

2008 DASES 233-G Dotation du prix 2008 "Les Initiatives de la Bienveillance de la Mairie de Paris". - Montant : 10.000 euros.

2008 DASES 234-G Signature d'une convention avec l'association "Allô Maltraitance des Personnes Agées à Paris - Alma-Paris" pour l'attribution d'une participation pour le fonctionnement de la plate-forme d'écoute au titre de 2008. - Montant : 67.778 euros.

2008 DASES 273-G Signature d'une convention et des avenants aux conventions pluriannuelles avec les "Points Paris Emeraude - Centres Locaux d'Information et de Coordination" (PPE/CLIC) pour l'attribution de participations. - Montant : 729.600 euros.

2008 DASES 274-G Subvention à l'association "Ecole des Grands-Parents Européens" (7e) au titre de 2008. - Montant : 7.000 euros.

2008 DASES 280-G Signature d'un avenant prorogeant la durée de validité de la convention tripartite pluriannuelle du 31 décembre 2003 habilitant l'association "Foyer des Israélites Réfugiés" à accueillir des personnes âgées dépendantes pour l'EHPAD Foyer des Israélites Réfugiés (FIR) (16e).

2008 DASES 293-G Signature d'une convention tripartite pour l'habilitation à recevoir des personnes âgées dépendantes avec l'association OSE, pour le Centre d'Accueil de Jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer "Joseph Weill", 30 bis, rue Santerre (12e).

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

2008 DASCO 5-G Dotation au lycée-collège Jacques Decour (9e) pour travaux de remplacement de l'horloge mère. - Montant : 1.123 euros.

2008 DASCO 40-G Subventions à divers collèges publics parisiens. - Montant total : 48.494 euros.

2008 DASCO 41-G Dotations pour travaux d'entretien à divers collèges publics parisiens. - Montant total : 23.314 euros.

2008 DASCO 42-G Subventions à 2 établissements scolaires privés du second degré. - Montant total : 33.750 euros.

2008 DPA 43-G Résiliation du marché à bons de commandes signés avec la société Ets GRUN relatif aux travaux de maintenance et de modernisation des installations de génie climatique dans des établissements départementaux et lycées - collèges situés dans Paris et sa banlieue (secteur sud) et approbation du principe de relance d'une procédure d'appel d'offres.

2008 DFPE 12-G Signature d'une convention avec la "Fondation oeuvre de la Croix-Saint-Simon" (20e) pour l'attribution d'une subvention destinée à financer les travaux d'aménagement du Centre de protection infantile situé 119, rue d'Avron (20e). - Montant : 100.000 euros.

M. Pascal CHERKI, rapporteur.

2008 DDEE 14-G Avenant à la convention relative à la création du fonds de garantie avec la Région Ile de France et la Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissements (SIAGI) (9e) prévoyant le versement à la SIAGI de 145.000 euros au titre de l'exercice 2008.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

2008 SGCP 7-G Reversement de l'écrêtement de M. Bernard DEBRE.

2008 SGCP 8-G Reversement de l'écrêtement de Mme Catherine DUMAS.

2008 SGCP 9-G Reversement de l'écrêtement de M. Philippe GOUJON.

2008 SGCP 10-G Reversement de l'écrêtement de M. Jean-François LAMOUR.

2008 SGCP 11-G Reversement de l'écrêtement de M. Pierre LELLOUCHE.

2008 SGCP 12-G Reversement de l'écrêtement de Mme Françoise de PANAFIEU.

2008 SGCP 13-G Reversement de l'écrêtement de M. Jean TIBERI.

2008 SGCP 14-G Reversement de l'écrêtement de M. Jean-Marie CAVADA.

M. François DAGNAUD, rapporteur.

2008 DDEE 20-G Signature de conventions pour l'attribution de subventions avec sept organismes oeuvrant pour le développement de l'économie sociale et solidaire. Montant total : 60.000 euros.

2008 DDEE 23-G Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de conclure avec l'association Régie de Quartier du 17e nord est, 3 avenue de Saint-Ouen (17e) deux conventions visant, d'une part, le soutien au fonctionnement pour le développement et la consolidation de la régie et, d'autre part, l'insertion professionnelle des personnes en grande difficulté, dont des allocataires parisiens du RMI. - Montant : 60.000 euros.

Mme Seybah DAGOMA, rapporteure.

2008 DASES 51-G Signature d'un avenant à la convention avec l'association "Union nationale des amis et familles de malades mentaux (UNAFAM)" (17e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 30.000 euros.

2008 DASES 53-G Subvention à l'association "Femmes pour le dire, Femmes pour agir" (F.D.F.A.) (15e). Montant : 7.000 euros.

2008 DASES 57-G Subvention à l'Association Pro Aid Autisme (APAA) (9e). - Montant : 10.000 euros.

2008 DASES 59-G Signature d'une convention avec l'association "Apprendre autrement" (8e). - Montant : 10.000 euros.

2008 DASES 68-G Signature d'une convention avec l'Association des cités du Secours catholique pour l'attribution d'une subvention pour l'équipement de son foyer d'accueil médicalisé de Bagneux (92). - Montant : 457.000 euros.

2008 DASES 86-G Signature d'un avenant à la convention pluriannuelle avec l'association "Treize Voyages" à Rungis (94) pour l'attribution d'une subvention pour la consolidation et le développement de l'Agence de tourisme social et adapté aux personnes en situation de handicap (12e). - Montant : 5.000 euros.

2008 DASES 149-G Signature d'un avenant à la convention avec l'association "Les Amis de Pénélope" pour l'habilitation à l'aide sociale de son Centre d'Activités de Jour situé 17, rue de la Saïda (15e).

2008 DASES 246-G Signature d'une convention annuelle avec l'association "ADIAM" (Association d'aide aux Israélites âgés et malades) pour l'attribution d'une participation au financement de l'unité de logements et services "Impasse du Gué". - Montant : 2.875 euros.

2008 DASES 254-G Dotation pour les prix 2008 du "Trophée de la Ville de Paris changeons de regard sur le handicap". - Montant : 9.000 euros.

2008 DASES 291-G Signature d'une convention annuelle avec 10 associations et une fondation, pour l'attribution d'une participation au financement des services d'auxiliaires de vie. - Montant : 216.962 euros.

2008 DASES 292-G Signature d'une nouvelle convention d'occupation d'un terrain 218-222, rue de Courcelles (17e) avec l'association "Turbulences !".

2008 DASES 298-G Subvention à l'association "Le Souffle 9" pour l'organisation des animations culturelles ou de loisirs pour jeunes atteints d'autisme ou TED (Troubles Envahissants du Développement). - Montant : 7.000 euros.

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

2008 DASES 133-G Signature d'une convention pluriannuelle avec la Mission locale "Belliard" pour la gestion comptable et financière du Fonds d'Aide aux Jeunes et versement de la dotation du fonds au titre de 2008. - Montant : 425.000 euros.

2008 DASES 241-G Subvention à l'Association des anciens élèves d'Alembert. - Montant : 1.600 euros.

2008 DASES 242-G Subvention à l'Association des anciens élèves de l'école d'horticulture "Le Nôtre" (13e). - Montant : 1.600 euros.

2008 DASES 245-G Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "La Colline aux Enfants" (17e) pour l'attribution d'une participation au fonctionnement du service d'écoute et d'orientation. - Montant : 346.800 euros.

2008 DASES 257-G Participation financière pour le fonctionnement de 20 associations de prévention spécialisée, habilitées et conventionnées. - Soldes 2007. - Participation financière à l'union des Clubs et Equipes de prévention spécialisée de Paris.

2008 DASES 267-G Participation financière pour le fonctionnement de l'action d'animation et de prévention gérée par l'Association de Prévention du Site de la Villette, avenue Jean Jaurès (19e). - Montant global : 118.000 euros.

2008 DASES 269-G Participations financières pour le fonctionnement des services de la prévention de la maltraitance à enfants, gérés par ces deux associations "Olga Spitzer" (12e) et Centre français de protection de l'enfance", Le Kremlin Bicêtre.

2008 DASES 272-G Signature d'une convention avec l'Ecole Normale Sociale - ENS (18e) pour l'attribution d'une subvention destinée à l'aménagement du centre social "Espace Torcy". - Montant : 93.045 euros.

2008 DASES 278-G Participation financière pour le fonctionnement de l'association "Le Mouvement ATD Quart Monde" (9e). - Montant : 50.000 euros.

2008 DASES 282-G Participations financières à l'association "Sauvegarde de l'adolescence de Paris" (10e) pour le fonctionnement de son service d'accueil d'urgence (en prévention) des adolescents et pour la gestion du réseau d'écoute et d'appui aux adolescents en difficulté. - Montant total : 1.360.972 euros.

2008 DASES 303-G Signature d'une convention avec la Société Philantropique (7e) pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'aménagement de l'Abri Temporaire d'Enfants (13e). - Montant : 600.000 euros TTC.

2008 DPA 48-G Passation du marché de travaux relatif à l'opération d'aménagement de locaux pour le Bureau d'Aide sociale à l'Enfance à l'établissement d'accueil et d'hébergement 121, rue de Ménilmontant (20e) et demande de permis de démolir.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2008 DASES 195-G Signature d'une convention triennale avec l'association "A.J.A.M." (10e) pour la gestion d'un accueil innovant pour les jeunes.

Mmes Myriam EL KHOMRI, Gisèle STIEVENARD et M. Bruno JULLIARD rapporteurs.

2008 DRH 7-G Modification de la délibération 2006 DRH 24 G fixant les dispositions statutaires communes applicables à certains corps de fonctionnaires de catégorie B du Département de Paris.

2008 DRH 8-G Modification des statuts des corps de conseiller socio-éducatif et de cadre de santé du Département de Paris.

2008 DRH 9-G Modification des dispositions statutaires applicables aux corps d'assistants socio-éducatifs, de manipulateurs d'électroradiologie médicale et des personnels de rééducation du Département de Paris.

2008 DRH 10-G Modification de délibérations concernant la catégorie C du Département de Paris.

2008 DSTI 9-G Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes formé entre la Ville et le Département de Paris, de lancer un appel d'offres ouvert de prestations de téléphonie fixe en 3 lots.

2008 DSTI 14-G Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, coordonnateur du groupement de commandes formé avec le Département, de lancer un appel d'offres ouvert en vue de l'attribution d'un marché de prestations de téléphonie et de transmission de données mobiles.

2008 DSTI 26-G Approbation des modalités d'attribution d'un marché de fourniture de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en oeuvre, l'accompagnement et le suivi des marchés de fourniture de services par les opérateurs de télécommunications et les marchés de services de transmission de données.

2008 DSTI 30-G Approbation des modalités d'attribution d'un marché de fourniture de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en oeuvre, l'accompagnement et le suivi des marchés de fourniture de services par les opérateurs de télécommunications et les marchés de services de transmission de données.

2008 DSTI 38-G Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de lancer une procédure d'accord-cadre pour le développement et l'intégration d'applications dans le cadre d'un outil d'aide à la décision.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2008 SGCP 4-G Fixation des rémunérations annuelles maximum susceptibles d'être perçues par les conseillers de Paris siégeant au conseil de surveillance de la Société anonyme d'économie mixte de la gare routière de Rungis (SOGARIS) dans laquelle le Département de Paris détient une participation au capital.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2008 DAC 365-G Création d'un établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial entre la Commune de Paris et le Département de Paris pour la gestion du service public culturel constitué par l'équipement sis au 104, rue d'Aubervilliers et 5, rue Curial (19e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

2008 DASES 104-G Signature d'un avenant à la convention avec l'Association des cités du Secours catholique pour la cité "le Village" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 53.000 euros.

2008 DASES 174-G Signature d'un avenant à la convention avec l'association "URACA" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 30.000 euros.

2008 DASES 178-G Subvention à l'association "Vaincre la Mucoviscidose" pour "Les Virades de l'Espoir Paris 2008". - Montant : 7.000 euros.

2008 DASES 182-G Approbation du principe et des modalités de passation d'une consultation ayant pour objet la fourniture, la livraison et la réparation de prothèses dentaires destinées aux centres de santé du Département de Paris et signature des marchés.

2008 DASES 220-G Signature d'un avenant à la convention avec l'association "TB Info" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 16.000 euros.

2008 DASES 222-G Signature d'une convention annuelle avec l'association "Groupe de recherche sur la vulnérabilité sociale". - Montant : 22.000 euros.

2008 DASES 228-G Signature d'une convention avec la CRAMIF et la DASS et de trois avenants avec l'AP-HP, l'Institut Alfred Fournier et la Croix-Rouge Française pour le dépistage des infections à Chlamydia à Paris.

2008 DASES 264-G Signature d'une convention avec l'association "Bus social dentaire" (16e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 25.000 euros.

2008 DASES 265-G Signature d'une convention avec l'association "Solidarité SIDA" (11e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 152.000 euros.

2008 DASES 304-G Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché à bons de commande sur appel d'offres ouvert européen en un lot unique ayant pour objet l'acquisition d'un équipement de microscopie électronique à transmission et balayage, équipé d'un système à dispersion d'énergie à rayons X, la fourniture et la livraison des consommables exclusif.

2008 DFPE 4-G Signature d'un avenant à la convention avec l'association "LIRE à Paris" pour l'attribution d'une subvention concernant l'intervention des conteurs liseurs dans les centres de Protection Maternelle et Infantile. - Montant : 385.000 euros.

2008 DFPE 11-G Dotations forfaitaires allouées aux quinze centres associatifs de protection infantile pour l'année 2008.

2008 DFPE 12-G Signature d'une convention avec la "Fondation oeuvre de la Croix-Saint-Simon" (20e) pour l'attribution d'une subvention destinée à financer les travaux d'aménagement du Centre de protection infantile situé 119, rue d'Avron (20e). - Montant : 100.000 euros.

2008 DFPE 14-G Signature de conventions avec deux associations de médiation socioculturelle "Promès" (19e) et "Femmes relais" (20e) pour l'attribution de subventions. - Montant total : 41.050 euros.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2008 SG 3-G Adhésion de la Ville de Paris à l'Association des Départements de France et versement de la cotisation 2008. - Montant : 99.091,86 euros.

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

2008 DDEE 31-G Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer un avenant à la convention de partenariat pluriannuelle 2007-2009 avec l'association PARIS BIOTECH SANTE lui attribuant une subvention pour l'exercice 2008. - Montant : 440.000 euros.

2008 DDEE 35-G Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer un avenant à la convention de partenariat pluriannuelle 2007-2009 avec l'association AGORANOV attribuant le versement d'une subvention pour l'exercice 2008. - Montant : 340.000 euros.

2008 DASCO 35-G Signature d'une convention avec l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (5e) pour l'attribution d'une subvention destinée à financer la réalisation d'un site extranet visant à favoriser l'insertion professionnelle des étudiants. - Montant : 131.000 euros.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2008 DAJ 17-G Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 10 et 24 juin 2008.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2008 DDEE 10-G Programme départemental d'aide à l'Emploi 2008. - Approbation des marchés relatifs aux formations qualifiantes.

2008 DU 11-G Prise à bail, auprès de la société Mozaique RE 2006, d'un local situé dans l'immeuble 18, rue Auguste Perret (13e), destiné à l'installation de la Maison du Développement Economique et de l'Emploi du 13e arrondissement.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2008 DDEE 28-G Signature d'une convention avec l'association La Ruche Innovation pour l'attribution d'une subvention en vue de l'installation d'un service de conseil en économie solidaire. - Montant : 100.000 euros.

2008 DDEE 32-G Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer l'avenant n° 1 à la convention signée avec la coopérative d'activités et d'emplois "Port Parallèle" (19e) visant l'accueil de porteurs de projets, leur accompagnement à la création et le développement d'activités économiques et d'emplois.

M. Christian SAUTTER et Mme Seybah DAGOMA, rapporteurs.

2008 DDEE 21-G Politique de la Ville - Programme départemental d'insertion - Soutien au secteur associatif

M. Christian SAUTTER, Mmes Gisèle STIEVENARD et Olga TROSTIANSKY, rapporteurs.

2008 DASES 122-G Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association "France Terre d'Asile" (18e) pour la fixation d'une participation au titre de 2008 à son budget de domiciliation des demandeurs d'asile à Paris et signature d'une convention pluriannuelle pour la période 2009-2011. - Montant : 66.000 euros.

2008 DASES 249-G Signature d'une convention avec l'association "Ecole des parents et des éducateurs" (11e) pour l'attribution d'une participation au fonctionnement du "Café des Parents". - Montant : 47.940 euros.

2008 DASES 250-G Signature d'une convention avec l'Association Olga Spitzer (12e) pour l'attribution d'une participation pour son service Espace Famille Médiation (12e). - Montant : 46.650 euros.

2008 DASES 296-G Renouvellement de la convention avec la Caisse d'allocations familiales de Paris pour la gestion du Fonds d'initiative pour les allocataires du RMI et les personnes sans domicile fixe.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2008 DJS 4-G Subvention au Syndicat des Départements de Paris et des Hauts-de-Seine pour la gestion des parcs des sports de Puteaux et d'Antony au titre de la participation en investissement de Paris pour 2008. - Montant : 182.835 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

Votes spécifiques.

Mme Mireille FLAM, MM. Jérôme COUMET, Jean-Bernard BROS, Mmes Danielle SIMONNET, Edith CUIGNACHE-GALLOIS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008 SGCP 4-G Fixation des rémunérations annuelles maximum susceptibles d'être perçues par les conseillers de Paris siégeant au conseil de surveillance de la Société anonyme d'économie mixte de la gare routière de Rungis (SOGARIS) dans laquelle le Département de Paris détient une participation au capital.

M. François LEBEL, Mmes Martine MERIGOT de TREIGNY, Isabelle GACHET, M. Patrick KLUGMAN, Mme Fabienne GASNIER, M. Jérôme DUBUS, Mme Claudine BOUYGUES, M. Didier GUILLOT, Mmes Frédérique PIGEON, Myriam EL KHOMRI, M. Ian BROSSAT, Mme Roxane DECORTE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008 DASES 133-G Signature d'une convention pluriannuelle avec la Mission locale "Belliard" pour la gestion comptable et financière du Fonds d'Aide aux Jeunes et versement de la dotation du fonds au titre de 2008. - Montant : 425.000 euros.

Mme Anne HIDALGO, MM. Jacques TOUBON, Philippe GOUJON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008 DDEE 20-G Signature de conventions pour l'attribution de subventions avec sept organismes oeuvrant pour le développement de l'économie sociale et solidaire. Montant total : 60.000 euros.

Mme Claudine BOUYGUES, M. Daniel VAILLANT, Mme Anne LE STRAT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008 DDEE 21-G Politique de la Ville - Programme départemental d'insertion - Soutien au secteur associatif

M. Christian SAUTTER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008 DDEE 30-G Signature d'un avenant n° 4 à la convention portant prorogation du fonds de garantie Paris Initiatives Entreprises - FAG SA, prévoyant l'augmentation du plafond d'intervention à 45.000 euros et l'attribution d'une subvention de 30.000 euros à FAG SA, 37, rue Bergère (9e), gestionnaire du fonds de garantie.

M. Pierre AURIACOMBE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008 SGCP 5-G Reversement de l'écrêtement de M. Claude GOASGUEN.

M. Pierre GABORIAU ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008 SGCP 7 G - Reversement de l'écrêtement de M. Bernard DEBRE.

Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Vincent ROGER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008 SGCP 8 G - Reversement de l'écrêtement de Mme Catherine DUMAS.

Mmes Roxane DECORTE, Hélène MACE de LEPINAY, Joëlle CHERIOUX de SOULTRAIT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008 SGCP 9-G Reversement de l'écrêtement de M. Philippe GOUJON.

Mmes Lynda ASMANI, Laurence DOUVIN, Claude-Annick TISSOT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008 SGCP 10 G - Reversement de l'écrêtement de M. Jean-François LAMOUR.

Mme Delphine BURKLI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008 SGCP 11-G Reversement de l'écrêtement de M. Pierre LELLOUCHE.

M. Richard STEIN ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008 SGCP 12-G Reversement de l'écrêtement de Mme Françoise de PANAFIEU.

Mme Marie-Chantal BACH ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008 SGCP 13 G - Reversement de l'écrêtement de M. Jean TIBERI.

Mmes Geneviève BERTRAND, Catherine BRUNO, Edith CUIGNACHE-GALLOIS, Fabienne GASNIER, Valérie SACHS, Anne TACHENE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008 SGCP 14-G Reversement de l'écrêtement de M. Jean-Marie CAVADA.

Mme Florence BERTHOUT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASES 267 G.

Liste des membres présents :

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIONO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE GÉE, MM. Pierre CASTAGNOU, Jean-Marie CAVADA, Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, Melle Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Michel DUMONT, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maité ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mmes Isabelle GACHET, Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Valérie HOFFENBERG, Halima JEMNI, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Christine LAGARDE, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mmes Katia LOPEZ, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-Baptiste MENGUY, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIE, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, Françoise de PANAFIEU, M. Mao PENINOU, Mmes Frédérique PIGEON, Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Mme Marielle de SARNEZ, MM. Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, MM. Pierre-Christian TAITTINGER, Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés : Mme Lynda ASMANI, M. Patrick BLOCHE, Mme Frédérique CALANDRA, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, MM. Sylvain GAREL, Philippe TORRETON.

Annexe n° 1

MODIFICATIONS APORTEES AUX AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES

Missions	Activités	Libellés	Autorisations de programme	
			Dépenses	Recettes
34000	040	Etablissements ASE	-277 000	0
			-277 000	0
40000	030	Archives	50 000	
			50 000	0
80000	010	Second degré - Constructions collèges autonomes	765 275	0
		020	Second degré - Constructions collèges imbriqués	464 365
			1 229 640	0
	Missions organiques		1 002 640	0
90004	032	Opérations sous mandat - DASCO	-690 000	0
			-690 000	0
90005	040	Schéma directeur informatique - DFPE	40 000	0
		170	Schéma directeur informatique - DSTI	1 150 000
	260	Schéma directeur informatique - DASES	277 000	0
				1 467 000
90006	180	Compte foncier - DU	16 000 000	0
			16 000 000	0
90010	060	Subventions d'équipement - DDEE	3 500 000	0
		080	Subventions d'équipement - DJS	900 000
	090	Subventions d'équipement - DLH	58 700 000	55 700 000
		190	Subventions d'équipement - DVD	300 000
			63 400 000	55 700 000
90011	030	Avances sur marchés - DASCO	1 500 000	1 500 000
		040	Avances sur marchés - DFPE	17 584
			1 517 584	1 517 584
		Missions transversales	81 694 584	57 217 584
TOTAL GENERAL			82 697 224	57 217 584

RECAPITULATION GENERALE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Missions	Libellés	Autorisations de programme	
		Dépenses	Recettes
01000	Cabinet du Maire	0,00	0,00
05000	Systèmes et technologies de l'information	861 685,50	0,00
13300	Achats, logistique, implantations administratives et transports	331 000,00	0,00
21000	Patrimoine et architecture	7 457 136,50	0,00
30000	Familles et petite enfance	7 814 717,74	145 262,80
34000	Action sociale, enfance et santé	43 609 115,86	14 333,26
40000	Affaires culturelles	2 485 247,94	10 000,00
50000	Finances (services communs)	58 272 615,00	44 179 622,00
55000	Développement économique et emploi	3 179 218,55	0,00
60000	Urbanisme	460 156,31	0,00
65000	Logement et habitat	1 227 682,97	0,00
80000	Affaires scolaires	187 015 492,99	86 087 922,68
88000	Jeunesse et sports	2 899 616,62	1 661 000,00
	Missions organiques	315 613 685,98	132 098 140,74
90000	Dons et legs	3 594 775,71	7 697 497,32
90001	Etudes	11 300 807,93	14 308 069,49
90003	Action en faveur des personnes handicapées	1 594 712,00	0,00
90004	Opérations sous mandat	81 056 531,21	113 507 685,87
90005	Schéma directeur informatique	11 594 219,27	0,00
90006	Compte foncier	126 810 797,47	5 667 859,15
90007	Avances de trésorerie		
90010	Subventions d'équipement	625 262 257,02	430 212 716,46
90011	Avances sur marchés	1 517 584,00	1 517 584,00
	Missions transversales	862 731 684,61	572 911 412,29
	TOTAL GENERAL	1 178 345 370,59	705 009 553,03

VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE
CHAPITRES VOTES

Chap.	Libellé	Budget cumulé de l'exercice I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du Président (1)	Vote du Conseil général (2) III	Total des crédits propres au BS (après vote) IV = II + III	TOTAL I + IV
DEPENSES TOTALES		255 791 000,00	4 386 905,40	199 890 647,09	199 890 647,09	204 277 552,49	460 068 552,49
DEPENSES DE L'EXERCICE		255 791 000,00	4 386 905,40	67 307 012,00	67 307 012,00	71 693 917,40	327 484 917,40
20	Immobilisations incorporelles (hors programmes et 204)	4 027 796,00	492 527,39			492 527,39	4 520 323,39
204	Subventions d'équipement versées	129 583 846,00	47 485,54	29 500 000,00	29 500 000,00	29 547 485,54	159 131 331,54
21	Immobilisations corporelles (hors programmes)	13 451 735,00	277 922,40	16 000 000,00	16 000 000,00	16 277 922,40	29 729 657,40
23	Immobilisations en cours (hors programmes)	38 216 245,00	2 394 810,32	3 000 000,00	3 000 000,00	5 394 810,32	43 611 055,32
010	RMI	375 877,00	213,00			213,00	376 090,00
26	Acquisition de participations	1,00					1,00
27	Autres immobilisations financières (sauf ICNE 2768)	2 500 000,00					2 500 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	10 939 186,00	1 173 946,75	6 807 012,00	6 807 012,00	7 980 958,75	18 920 144,75
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	13 500 000,00					13 500 000,00
041	Opérations à l'intérieur de la section	39 856 378,00		12 000 000,00	12 000 000,00	12 000 000,00	51 856 378,00
020	Dépenses imprévues	3 339 936,00					3 339 936,00
001	Résultat d'investissement reporté			132 583 635,09	132 583 635,09	132 583 635,09	132 583 635,09
RECETTES TOTALES		255 791 000,00		204 277 552,49	204 277 552,49	204 277 552,49	460 068 552,49
RECETTES DE L'EXERCICE		255 791 000,00		67 307 012,00	67 307 012,00	67 307 012,00	323 098 012,00
10	Dotation, fonds divers et réserves (hors 1068)	6 500 000,00					6 500 000,00
13	Subventions d'investissement	110 514 049,00		9 400 000,00	9 400 000,00	9 400 000,00	119 914 049,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sf 1688)	10 000 000,00					10 000 000,00
1688	ICNE de l'exercice						
20	Immobilisations incorporelles						
21	Immobilisations corporelles						
23	Immobilisations en cours						
010	RMI						
27	Autres immobilisations financières (sauf ICNE 2768)	270 000,00					270 000,00
28	Amortissement des immobilisations						
45	Opérations pour compte de tiers	21 150 573,00		3 707 012,00	3 707 012,00	3 707 012,00	24 857 585,00
021	Virement de la section de fonctionnement	40 500 000,00		42 200 000,00	42 200 000,00	42 200 000,00	82 700 000,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	27 000 000,00					27 000 000,00
041	Opérations à l'intérieur de la section	39 856 378,00		12 000 000,00	12 000 000,00	12 000 000,00	51 856 378,00
024	Produits de cessions d'immobilisations						
1068	Affectation N-1			136 970 540,49	136 970 540,49	136 970 540,49	136 970 540,49

Annexe n° 2

VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE
CHAPITRES VOTES

	Chapitres	Budget cumulé de l'exercice I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil général III	Total des crédits propres au BS (après vote) IV = II + III	Total I+IV
	DEPENSES DE L'EXERCICE						
011	Charges à caractère général	101 259 863,00	962 063,60	6 326 807,00	6 326 807,00	7 288 870,60	108 548 733,60
	- avec AE/CP						
	- hors AE/CP	101 259 863,00	962 063,60	6 326 807,00	6 326 807,00	7 288 870,60	108 548 733,60
012	Charges de personnel et frais assimilés	186 364 070,00		5 420 000,00	5 420 000,00	5 420 000,00	191 784 070,00
014	Atténuation de produits						
015	RMI	342 309 000,00	296 748,54	-3 980 000,00	-3 980 000,00	-3 683 251,46	338 625 748,54
	- avec AE/CP						
	- hors AE/CP	342 309 000,00	296 748,54	-3 980 000,00	-3 980 000,00	-3 683 251,46	338 625 748,54
016	APA	112 000 000,00		2 083 000,00	2 083 000,00	2 083 000,00	114 083 000,00
	- avec AE/CP						
	- hors AE/CP	112 000 000,00		2 083 000,00	2 083 000,00	2 083 000,00	114 083 000,00
65	Autres charges d'activité (hors 6586)	951 545 013,00	31 877,90	6 467 722,00	6 467 722,00	6 499 599,90	958 044 612,90
	- avec AE/CP						
	- hors AE/CP	951 545 013,00	31 877,90	6 467 722,00	6 467 722,00	6 499 599,90	958 044 612,90
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			535 950,00	535 950,00	535 950,00	535 950,00
66	Charges financières	150 000,00					150 000,00
67	Charges exceptionnelles	4 839 500,00	897,55			897,55	4 840 397,55
68	Dotations aux amortissements et provisions						
022	Dépenses imprévues	3 500 000,00					3 500 000,00
023	Virement à la section d'investissement	40 500 000,00		42 200 000,00	42 200 000,00	42 200 000,00	82 700 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	27 000 000,00					27 000 000,00
Dépenses de fonctionnement - Total		1 769 467 446,00	1 291 587,59	59 053 479,00	59 053 479,00	60 345 066,59	1 829 812 512,59
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)							
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						60 345 066,59	1 829 812 512,59

	Chapitres	Budget cumulé de l'exercice I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil général III	Total des crédits propres au BS (après vote) IV = II + III	Total I+IV
	RECETTES DE L'EXERCICE						
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	617 118,00					617 118,00
713	Variation des stocks						
72	Travaux en régie						
731	Contributions directes	104 799 586,00		700 000,00	700 000,00	700 000,00	105 499 586,00
73	Autres impôts et taxes (hors 731)	669 600 000,00					669 600 000,00
74	Dotations et participations	610 524 589,00		14 480 616,60	14 480 616,60	14 480 616,60	625 005 205,60
75	Autres produits de gestion courante	87 144 000,00					87 144 000,00
013	Atténuations de charges	530 500,00					530 500,00
015	RMI	263 751 653,00					263 751 653,00
016	APA	17 980 000,00					17 980 000,00
76	Produits financiers	850 000,00					850 000,00
77	Produits exceptionnels	170 000,00					170 000,00
78	Reprises sur provisions						
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	13 500 000,00					13 500 000,00
Recettes de fonctionnement - Total		1 769 467 446,00		15 180 616,60	15 180 616,60	15 180 616,60	1 784 648 062,60
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)						45 164 449,99	45 164 449,99
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						60 345 066,59	1 829 812 512,59

Présentation croisée par fonctions

SECTION D'INVESTISSEMENT

Art.	Libelles	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico- sociale
	DEPENSES	160 923 571,09	9 488 851,43	495 117,80	98 271 582,43	5 426 129,44	8 547 888,83
001	Solde d'exécution reporté	132 583 635,09					
020	DEPENSES IMPREVUES (INVESTISSEMENT)	3 339 936,00					
139	Sub. d'investissement transférées au compte de résultat	13 500 000,00					
218	Autres immobilisations corporelles		978,00				
231	Immobilisations corporelles en cours	1 500 000,00	300 000,00		48 578 400,00	977 000,00	200 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours		100 000,00				
261	Titres de participation						
272	Titres immobilisés (droits de créance)	2 500 000,00					
455	Opé d'invest sur établissements d'enseignement				18 324 028,65		
458	Opé. d'investissement sous mandat (à subdiviser par mandat)		260 000,00		270 916,10		65 200,00
	Equipements départementaux	6 500 000,00	8 827 873,43	495 117,80	25 086 237,68	1 655 129,44	5 413 688,83
203	Frais d'études, de recherche, de développement, d'insertion	500 000,00	2 634 945,06		46 474,77		
204	Subventions d'équipement versées						
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences,		1 277 903,08		51 000,48		
208	Autres immobilisations incorporelles		5 000,00			5 000,00	
211	Terrains						
213	Constructions						
215	Installations, matériel et outillage techniques						
216	Collections et œuvres d'art					40 000,00	
218	Autres immobilisations corporelles	2 500 000,00	2 224 928,71		550 000,11	210 000,00	547 689,82
231	Immobilisations corporelles en cours	3 500 000,00	1 620 712,73	495 117,80	9 713 762,32	1 400 129,44	4 865 999,01
232	Immobilisations incorporelles en cours		1 064 383,85				
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immo. corporelles				14 725 000,00		
	Equipements non départementaux (compte 204)	1 000 000,00			6 012 000,00	2 794 000,00	2 869 000,00
204	Subventions d'équipement versées	1 000 000,00			6 012 000,00	2 794 000,00	2 869 000,00
	RECETTES	264 670 540,49	1 399 378,00		85 080 944,00	957 000,00	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RECETTES)	82 700 000,00					
102	Dotations et fonds globalisés d'investissement	6 500 000,00					
106	Réserves	136 970 540,49					
131	Subventions d'équipement transférables						
132	Subventions d'équipement non transférables				12 223 359,00		
164	Emprunts auprès des établissements de crédit	10 000 000,00					
203	Frais d'études, de recherche, de développement, d'insertion	1 500 000,00	1 399 378,00		1 400 000,00		
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immo. corporelles				46 600 000,00	957 000,00	
274	Prêts						
280	Amortissements des immobilisations incorporelles	23 170 000,00					
281	Amortissements des immobilisations corporelles	3 830 000,00					
455	Opé d'invest sur établissements d'enseignement				23 587 532,00		
458	Opé. d'investissement sous mandat (à subdiviser par mandat)				1 270 053,00		

SECTION D'INVESTISSEMENT

5	54	55	6	7	8	9	TOTAL	Art.
Action sociale (hors RMI et APA)	Revenu minimum d'insertion (RMI)	Personnes dépendantes (APA)	Réseaux et infrastructures	Aménagement et environnement	Transports	Développement économique		
15 040 493,66	376 090,00			148 070 691,00	4 911 000,00	8 517 136,81	460 068 552,49	
							132 583 635,09	001
							3 339 936,00	020
							13 500 000,00	139
							978,00	218
200 000,00							51 755 400,00	231
							100 000,00	232
				1,00			1,00	261
							2 500 000,00	272
							18 324 028,65	455
							596 116,10	458
5 739 612,12	376 090,00			23 030 000,00		1 113 376,81	78 237 126,11	
							3 181 419,83	203
	29 365,00						29 365,00	204
							1 328 903,56	205
							10 000,00	208
				16 000 000,00			16 000 000,00	211
				7 000 000,00			7 000 000,00	213
4 654,80							4 654,80	215
							40 000,00	216
434 031,12	281 703,96					218 352,84	6 966 705,56	218
5 300 926,20	65 021,04			30 000,00		895 023,97	27 886 692,51	231
							1 064 383,85	232
							14 725 000,00	238
9 100 881,54				125 040 690,00	4 911 000,00	7 403 760,00	159 131 331,54	
9 100 881,54				125 040 690,00	4 911 000,00	7 403 760,00	159 131 331,54	204
270 000,00				107 690 690,00			460 068 552,49	
							82 700 000,00	021
							6 500 000,00	102
							136 970 540,49	106
				107 690 690,00			107 690 690,00	131
							12 223 359,00	132
							10 000 000,00	164
							4 299 378,00	203
							47 557 000,00	238
270 000,00							270 000,00	274
							23 170 000,00	280
							3 830 000,00	281
							23 587 532,00	455
							1 270 053,00	458

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Art.	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico- sociale
	DÉPENSES	118 774 200,00	36 248 896,91	44 109,73	72 297 305,26	6 655 435,68	49 345 344,49
022	DEPENSES IMPREVUES (FONCTIONNEMENT)	3 500 000,00					
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	82 700 000,00					
604	Achats d'études, prestations de services				356 800,00		
606	Achats non stockés de matières et fournitures		803 299,23	10 435,88	159 290,79	106 565,79	3 706 266,10
611	Contrats de prestations de services avec des entreprises		86 390,46		165 000,00	37 525,00	1 114 579,70
613	Locations				457 150,00	76 078,76	1 612 041,70
614	Charges locatives et de copropriété				36 777,00		112 923,75
615	Entretien et réparations		2 012 631,57	33 673,85	2 596 680,48	199 541,53	555 558,41
616	Primes d'assurances		556 418,00				
617	Etudes et recherches	474 000,00			523 671,15	1 940,00	81 241,01
618	Divers		1 246 237,17		16 454,81	9 849,60	27 895,00
621	Personnel extérieur au service		11 620 000,00				
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		202 429,98		26 345,00		830 972,78
623	Publicité, publications, relations publiques		171 238,95		56 556,38	37 575,00	40 400,00
624	Transports de biens et transports collectifs		72 000,00		85 330,53		
625	Déplacements et missions		6 000,00		75 000,00	6 000,00	88 000,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications				84 000,00	6 305,00	70 987,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00					
628	Divers		837 450,00		91 946,61	93 353,00	356 533,04
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations		93 325,00		664 300,00		478 800,00
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration)				2 162,00	6 500,00	15 991,00
637	Autres impôts, taxes, versements assimilés autres organismes						
6411	Personnel titulaire		4 335 400,00		24 265 000,00		15 941 500,00
6412	Assistantes maternelles						
6413	Personnel non titulaire		319 000,00		976 000,00		554 500,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation		900,00		1 547 500,00		2 400 000,00
6416	Emplois aidés						
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		2 419 650,00		10 259 550,00		7 177 000,00
647	Autres charges sociales		92 700,00		37 500,00		88 200,00
648	Autres charges de personnel		129 300,00		468 000,00		324 800,00
651	Aides à la personne		163 800,00				19 800,00
652	Frais de séjour, frais d'hébergement et frais d'inhumation						34 000,00
653	Indemnités, frais de mission, de formation des élus départem		5 811 500,00				
654	Pertes sur créances irrécouvrables	300 000,00					
655	Contributions obligatoires		300 000,00		25 783 070,51		
656	Participations		12 000,00		60 000,00	6 074 202,00	7 412 738,00
657	Subventions		4 269 379,00		3 503 220,00		6 017 117,00
658	Charges diverses de gestion courante		535 950,00				280 000,00
668	Autres charges financières		150 000,00				
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	50 000,00					
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000 000,00					
678	Autres charges exceptionnelles	1 750 000,00	1 897,55				3 500,00
681	Dot. aux amortissements et aux provisions - Charges de fonct	27 000 000,00					

SECTION DE FONCTIONNEMENT

5	54	55	6	7	8	9	TOTAL	Art.
Action sociale (hors RMI et APA)	Revenu minimum d'insertion (RMI)	Personnes dépendantes (APA)	Réseaux et infrastructures	Aménagement et environnement	Transports	Développement économique		
687 242 188,28	346 638 748,54	115 659 600,00	6 000 000,00	2 080 414,59	340 780 500,00	46 054 769,11	1 829 812 512,59	
							3 500 000,00	022
							82 700 000,00	023
							356 800,00	604
807 888,20	326 012,06			23 300,00			5 943 058,05	606
46 140 143,57	21 021 815,93			50 000,00	10 000 000,00	1 262 450,00	79 877 904,66	611
5 388 384,00	822 518,00					1 140 700,00	9 496 872,46	613
473 913,00	121 961,00			8 000,00		100 000,00	853 574,75	614
796 448,89	130 347,24			21 507,59			6 346 389,56	615
2 000,00							558 418,00	616
422 473,58	117 240,00			755 807,00		80 000,00	2 456 372,74	617
501 145,98	3 439 769,74					3 680 176,11	8 921 528,41	618
50 705,00							11 670 705,00	621
619 579,00	458 226,00	2 139 000,00					4 276 552,76	622
518 233,94	109 127,57					62 000,00	995 131,84	623
2 203 500,00							2 360 830,53	624
1 333 000,00	13 000,00	10 000,00				1 000,00	1 532 000,00	625
1 345 641,00	100 000,00						1 606 933,00	626
							200,00	627
9 138 303,73	2 349 407,00	400 000,00		3 000,00		1 145 000,00	14 414 993,38	628
1 020 005,00	54 300,00	26 100,00				593 700,00	2 930 530,00	633
28 645,00	1 745,00			31 800,00			86 843,00	635
						1 500,00	1 500,00	637
26 709 500,00	2 234 193,00	1 071 200,00				188 200,00	74 744 993,00	6411
32 934 931,00							32 934 931,00	6412
621 500,00	43 000,00						2 514 000,00	6413
721 000,00	15 000,00						4 684 400,00	6414
						22 000 000,00	22 000 000,00	6416
17 499 948,00	927 660,00	426 000,00				1 157 665,00	39 867 473,00	645
1 172 161,00	11 370,00	2 700,00				491 900,00	1 896 531,00	647
456 600,00	48 250,00	31 600,00				415 730,00	1 874 280,00	648
79 380 546,89	291 013 559,00	111 544 000,00				3 100 000,00	485 221 705,89	651
389 080 450,00							389 114 450,00	652
							5 811 500,00	653
							300 000,00	654
12 381 000,00					327 090 000,00		365 554 070,51	655
51 367 183,50	22 696 631,00		6 000 000,00	3 000,00	575 500,00	924 000,00	95 125 254,50	656
4 122 358,00	1 583 616,00			1 184 000,00	3 115 000,00	9 680 748,00	33 475 438,00	657
							815 950,00	658
							150 000,00	668
							50 000,00	671
							3 000 000,00	673
5 000,00	1 000 000,00					30 000,00	2 790 397,55	678
							27 000 000,00	681

Art.	Libellés	Non ventilable	0	1	2	3	4
		01	Services généraux (sauf 01)	Sécurité	Enseignement	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Prévention médico-sociale
	RECETTES	88 390 067,99	1 597 986 158,60	1 500 000,00	9 493 195,00	100 000,00	9 812 380,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	45 164 449,99					
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		100 000,00				
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		415 000,00				
648	Autres charges de personnel		14 000,00				
703	Redevances et recettes d'utilisation du domaine	35 618,00					
708	Autres produits		430 000,00			40 000,00	
731	IMPOTS LOCAUX		105 499 586,00				
732	Droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme		608 000 000,00				
734	Taxes liées aux véhicules		61 600 000,00				
735	Impôts, taxes spéc liés à la prod, conso. éner. et indust.		234 345 653,00				
741	D.G.F.		26 344 701,00				
747	Participations	29 000 000,00	557 087 218,60		7 575 812,00	60 000,00	6 954 380,00
748	Compensations, attributions et autres participations		3 690 000,00		1 917 383,00		
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale						2 290 000,00
752	Revenus des immeubles		450 000,00	1 500 000,00			
753	Recouvrement des indus RMI/RMA						
758	Produits divers de gestion courante						568 000,00
761	Produits de participations	580 000,00					
764	Revenus des valeurs mobilières de placement						
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	100 000,00					
773	Mandats annulés(exe. ant) ou atteints par déch. quadriennale	10 000,00					
777	Quote-part des subv d'invest transférées au cpte de résultat	13 500 000,00					
778	Autres produits exceptionnels		10 000,00				

5	54	55	6	7	8	9	TOTAL	Art.
Action sociale (hors RMI et APA)	Revenu minimum d'insertion (RMI)	Personnes dépendantes (APA)	Réseaux et infrastructures	Aménagement et environnement	Transports	Developpement économique		
97 144 711,00	406 000,00	17 980 000,00		300 000,00	6 700 000,00		1 829 812 512,59	
							45 164 449,99	002
1 000,00							101 000,00	6419
500,00							415 500,00	645
							14 000,00	648
							35 618,00	703
111 500,00							581 500,00	708
							105 499 586,00	731
							608 000 000,00	732
							61 600 000,00	734
							234 345 653,00	735
							26 344 701,00	741
14 375 711,00		17 980 000,00		300 000,00	6 700 000,00		640 033 121,60	747
							5 607 383,00	748
82 229 000,00							84 519 000,00	751
65 000,00							2 015 000,00	752
	406 000,00						406 000,00	753
42 000,00							610 000,00	758
							580 000,00	761
270 000,00							270 000,00	764
50 000,00							150 000,00	771
							10 000,00	773
							13 500 000,00	777
							10 000,00	778

Annexe n° 195
Annexe n° 298

La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Catherine SCHMITT